



Récépissé de dépôt d'une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP)

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public.

Le délai d'instruction de votre dossier est de QUATRE MOIS.

Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous écrire pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier.

Dans ce cas, le délai d'instruction de quatre mois ne commencera à courir qu'à partir de la date de réception de la dernière pièce manquante (R. 111-19-22 et R. 111-19-36 du code de la construction et de l'habitation).

Si toutes les pièces manquantes n'ont pas été fournies dans le délai que l'administration vous aura accordé, votre demande sera automatiquement rejetée.

I. Décision sur la demande d'autorisation de construire, modifier ou aménager un établissement recevant du public

Votre dossier est complet et ne comporte pas de demande de dérogation aux règles de sécurité incendie ou aux règles d'accessibilité :

La décision relative à votre demande sera prise dans le délai de quatre mois. À défaut de décision expresse dans ce délai, l'autorisation de travaux est considérée comme accordée.

Votre dossier est complet et comporte une demande de dérogation aux règles de sécurité incendie :

- 1) la demande de dérogation est accordée par arrêté de l'autorité compétente (articles R. 123-13 et R. 111-19-23 du code de la construction et de l'habitation). La décision relative à votre demande d'autorisation est prise dans le délai de quatre mois ou à défaut de décision expresse dans ce délai, l'autorisation de travaux est considérée comme accordée.
- 2) la demande de dérogation est refusée par arrêté de l'autorité compétente (articles R. 123-13 et R. 111-19-23 du code de la construction et de l'habitation) ou, en l'absence de réponse, elle est considérée comme un refus de dérogation. Dans un délai de quatre mois, votre demande est refusée par arrêté ou, en l'absence d'arrêté de refus, la décision est considérée comme un refus d'autorisation tacite.

Votre dossier est complet et comporte une demande de dérogation aux règles d'accessibilité :

- 1) la demande de dérogation est accordée par arrêté du préfet (article R. 111-19-23 du code de la construction et de l'habitation), ou, en l'absence de réponse, pour les demandes de dérogation portant sur un établissement de 3^e, 4^e ou 5^e catégorie, elle est considérée comme une décision implicite d'acceptation. La décision relative à votre demande d'autorisation est prise dans le délai de quatre mois ou à défaut de décision expresse dans ce délai, l'autorisation de travaux est considérée comme accordée.
- 2) la demande de dérogation est refusée par arrêté du préfet (article R. 111-19-23 du code de la construction et de l'habitation) ou, en l'absence de réponse, pour les demandes de dérogation portant sur un établissement de 1^e ou 2^e catégorie, elle est considérée comme un refus de dérogation tacite. Dans un délai de quatre mois, votre demande d'autorisation de travaux est refusée par arrêté ou, à défaut de décision expresse dans ce délai, la décision est considérée comme un refus d'autorisation.

II. Autres procédures administratives

Par ailleurs, votre projet peut également être soumis au respect de la réglementation de l'urbanisme et nécessiter l'obtention d'une déclaration préalable, notamment s'il entraîne un changement de destination du bâtiment, modifie des structures porteuses ou le volume d'une construction existante. Si une déclaration préalable est nécessaire, elle sera instruite en parallèle de la présente autorisation.

(À remplir par la Mairie)

N° de l'autorisation AT 06247323000814

Le cas échéant n° de la demande effectuée au titre du code de l'urbanisme (décrit dans le code de l'urbanisme aux articles A423-1 et suivants) :

Identité et adresse du demandeur : SAS CECIG FRANCE

M. LUCIA Pierre
21 Rue Blanqui
93406 SAINT OUEN Cedex

Date de dépôt de la demande : 14/04/2023

Le projet est autorisé à défaut de réponse dans le délai de quatre mois sous réserve des dispositions exposées ci-dessus

Cachet de la mairie, date et signature :

Mairie de BRUAY-LA-BUISSIERE

14 AVR. 2023

URBANISME FONCIER



Délais et voies de recours : le délai de recours devant le tribunal administratif compétent est de deux mois à compter de la décision autorisant ou refusant l'autorisation ou, en cas de décision tacite, à compter de la date à laquelle la décision aurait dû être notifiée (dès lors que le dossier avait été complété). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerécourse citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr/>



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-Préfecture de Béthune

Bureau du Cabinet, de la Sécurité et des Moyens

Le Sous-Préfet de Béthune

à

Monsieur le Maire de Bruay-la-Buissière

PROCES-VERBAL

COMMISSION d'ARRONDISSEMENT de SECURITE DE BETHUNE

Séance du jeudi 25 mai 2023

BRUAY-LA-BUISSIERE

**Aménagement d'un magasin dans une cellule créée par la division du magasin Aubert
« Célio »**

Rue Florence Arthaud

Classement actuel de l'établissement : Type M – Catégorie 5
AT n° 62.178.23.00014

Un avis favorable est donné à la réalisation du projet sous réserve du respect des prescriptions énumérées dans les annexes ci-jointes.

Par ailleurs, la commission souhaite réaliser une visite préalable à l'ouverture effectuée au moins 48 heures avant, ceci afin d'acter la véracité d'isolement du mur séparatif créé (cf observations dans le rapport ci-joint). Celle-ci ne pourra être programmée que lorsque l'attestation d'achèvement de travaux ainsi que, le cas échéant, le Rapport de Vérifications Réglementaires En Exploitation (RVRE) sans observation, établi par l'organisme agréé chargé de suivre les travaux, auront été transmis à la Sous-Préfecture, accompagnés des attestations et certificats de réaction et de résistance au feu des éléments de construction et des matériaux utilisés.

Il appartiendra au premier magistrat de veiller au strict respect de ces prescriptions et de notifier ce procès-verbal au pétitionnaire.

A Béthune, le 25 mai 2023

Pour le Sous-Préfet et par délégation
La Présidente de la Commission,

Caroline DEWAËLES

181 rue Gambetta
CS 90719
62407 BETHUNE Cedex
Tél : 03 21 61.50.50



www.pas-de-calais.gouv.fr



prefetpasdecalais



prefet62



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Sous-Commission Consultative Départementale d'Accessibilité
Service SERBC
Unité Accessibilité

Arras, le 06/06/2023

**PROCES VERBAL
portant avis de la Sous-Commission Consultative Départementale d'Accessibilité
Séance du 01/06/2023**

Commune : BRUAY-LA-BUISSIERE

Pétitionnaire : SAS CELIO France - M. LUCIA Pierre

Établissement : CELIO - PRÊT-A-PORTER MASCULIN

Catégorie : 5 Dossier : AT 62 178 23 00014

- Autorisation de travaux
- Permis de construire
- Demande de dérogation(s) Accessibilité
 - Dérogation(s) numéro(s)
- Visite avant ouverture Accessibilité

Nombre de cases cochées : **/**

Avis de la Commission : FAVORABLE

Merci de bien vouloir notifier cet avis au pétitionnaire.

Pour toute question :

Permanence téléphonique au 03 21 22 99 99
le mardi et le jeudi de 14h à 16h
le vendredi de 9h30 à 11h30
Courriel : ddtm-accessibilite@pas-de

Pour le préfet et par subdélégation du directeur
départemental des territoires et de la mer
La présidente de séance

Christine RUBIN

BASE RÉGLEMENTAIRE :

- **Code de la Construction et de l'Habitation (CCH)** et notamment les articles L161-1 et R.122-5 à R.122-21 et R.161-1 à R.164-6.
- **Extrait de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées relatif au cadre bâti.
- **Décret n° 2021-872 du 30 juin 2021** recodifiant la partie réglementaire du livre Ier du CCH et fixant les conditions de mise en œuvre des solutions d'effet équivalent.
- **Arrêté du 11 septembre 2007** relatif au dossier permettant de vérifier la conformité de travaux de construction, d'aménagement ou de modification d'un établissement recevant du public avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées.
- **Arrêté du 8 décembre 2014 modifié** fixant les dispositions prises pour l'application des articles du CCH et de l'article 14 du décret n°2006-555, relatives à l'accessibilité pour les personnes handicapées des établissements existants recevant du public et des installations existantes ouvertes au public.
- **Arrêté du 15 décembre 2014 modifié** fixant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation.
- **Arrêté du 20 avril 2017 modifié** fixant les dispositions prises pour l'application des articles du CCH relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des ERP et des IOP lors de leur construction ou de leur création.

Descriptif du projet et du bâtiment

Le projet porte sur l'aménagement d'une nouvelle cellule pour l'enseigne « CELIO », créée lors d'une division de l'ancien magasin « AUBERT ».

Préambule général

Le pétitionnaire doit se conformer au respect, d'une part des documents produits à l'appui de sa demande, d'autre part des dispositions techniques de l'arrêté du 8 décembre 2014.
En outre, il devra respecter les prescriptions particulières suivantes :

Autorisation de travaux / Prescriptions particulières

Les parois vitrées doivent être repérables par des personnes de toutes tailles à l'aide d'éléments visuels contrastés par rapport à l'environnement immédiat et visibles de part et d'autre de la paroi. Il est recommandé de les repérer à deux hauteurs différentes : 1,10 m et 1,60 m du sol. Pour faciliter le guidage, il est conseillé d'apposer sur les parois vitrées fixes, des éléments de contrastes visuels différents de ceux de la porte d'entrée.

Le vide en partie inférieure de la zone adaptée du meuble caisse devra respecter une profondeur minimale de 30 cm.

Dans la cabine d'essayage adaptée aux PMR, une au moins des patères devra être située à une hauteur comprise entre 0,90 cm et 1,30 m et à plus de 40 cm de l'angle du mur.

Chaque établissement recevant du public doit constituer un registre public d'accessibilité, consultable par le public sur place au principal point d'accueil accessible de l'établissement, éventuellement sous forme dématérialisée. Pour plus d'informations :
<https://www.ecologie.gouv.fr/laccessibilite-des-etablissements-recevant-du-public-erp#scroll-nav5>

DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX

Mairie de BRUAY-LA-BUISSIERE

14 AVR. 2023

URBANISME FONCIER

celio*

BRUAY-LA-BUISSIERE

Siège social :

335 Rue Etienne Lenoir – 34130 MAUGUIO

04 67 45 22 09 | hello@sofradam.fr

SIREN 403527708 - SAS au Capital de 1 250 000 € - TVA intracommunautaire FR50403527708

DESIGN + BUILD D'ESPACES PROFESSIONNELS PARTOUT EN FRANCE

WWW.SOFRADAM.FR

CONTENU DU DOSSIER D'AUTORISATION ADMINISTRATIVE**Demande d'Autorisation de Travaux****Création d'un magasin CELIO* – BRUAY-LA-BUISSIERE**

Parc de la porte Nord – Rd 288 ZC CORA
62700 BRUAY-LA-BUISSIERE

Pièces écrites et graphiques*** Formulaire administratif**

Mairie de BRUAY-LA-BUISSIERE

14 AVR. 2023

*** Plans de situation**

URBANISME FONCIER

*** Notice de sécurité***** Notice d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite***** Plans d'État des Lieux***** Plans Projet****Siège social :**
335 Rue Etienne Lenoir – 34130 MAUGUIO**04 67 45 22 09 |** hello@sofradam.fr

SIREN 403527708 - SAS au Capital de 1 250 000 € - TVA intracommunautaire FR50403527708

DESIGN + BUILD D'ESPACES PROFESSIONNELS PARTOUT EN FRANCEWWW.SOFRADAM.FR

POUVOIR

Je soussigné, M. Pierre LUCIA, directeur architecture, travaux et maintenance de la SAS CELIO* France – 21, Rue Blanqui – 93406 SAINT-OUEN Cedex

Autorise la société SOFRADAM – Ludovic BADIE CASSAGNET – 335, Rue Étienne Lenoir – 34130 MAUGUIO

À procéder au dépôt de la Demande d'Autorisation de Travaux pour le magasin CELIO* situé Parc de la porte Nord - Rd 288 ZC CORA à BRUAY-LA-BUSSIÈRE (62700).

Mairie de BRUAY-LA-BUSSIÈRE

14 AVR. 2023

URBANISME FONCIER

À SAINT-OUEN,

Le 07/04/2023

CELIO

DIRECTION ARCHITECTURE TRAVAUX

21 rue Blanqui - 93406 Saint-Ouen Cedex France

www.celio.com

313 334 856 RCS Bobigny

Siret 313 334 856 01684 - Code APE 4771Z

Pierre

LUCIA

ATTESTATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE SUR L'ACCESSIBILITÉ
(Décret du 2 janvier 1944 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées)

BOUTIQUE / RESTAURANT / STAND : CELIO*

LOT N° : Cellule 1

Adresse des Travaux : Parc de la porte Nord
Rd 288 ZC CORA
62700 BRUAY-LA-BUISSIERE

Je soussigné, M. Pierre LUCIA, directeur architecture CELIO* SAS France, auteur de la présente déclaration, atteste en qualité de maître d'ouvrage que les travaux ont été réalisés sans modification de l'accessibilité de la cellule, conformément au dossier présenté lors de la demande d'autorisation de travaux et aux prescriptions éventuelles formulées lors de l'étude.

Mairie de BRUAY-LA-BUISSIERE

Fait à : Saint-Ouen

14 AVR. 2023

URBANISME FONCIER

Le : 07/04/2023

Signature :

CELIO
DIRECTION ARCHITECTURE TRAVAUX
21 rue Blanqui - 93106 Saint-Ouen Cedex France
www.celio.com
313 334 856 RCS Bobigny
Siret 313 334 856 01684 - Code APE 4771Z
Pierre LUCIA

ATTESTATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE SUR LA SOLIDITÉ
(Article 46 du décret 95-260 du 8 Mars 1995)

BOUTIQUE / RESTAURANT / STAND : **CELIO***

LOT N° : **Cellule 1**

Adresse des Travaux : Parc de la porte Nord
Rd 288 ZC CORA
62700 BRUAY-LA-BUISSIERE

Je soussigné, M. Pierre LUCIA, directeur architecture CELIO* SAS France, auteur de la présente déclaration, atteste en qualité de maître d'ouvrage que les travaux ont été réalisés sans modification de la structure de la cellule, conformément au dossier présenté lors de la demande d'autorisation de travaux et aux prescriptions éventuelles formulées lors de l'étude.

Mairie de BRUAY-LA-BUISSIERE

14 AVR. 2023

Fait à : Saint-Ouen

URBANISME FONCIER

Le : 07/04/2023

Signature :

CELIO
DIRECTION ARCHITECTURE TRAVAUX
21 rue Blanqui - 93106 Saint-Ouen Cedex France
www.celio.com
313 334 856 RCS Bobigny
Siret 313 334 856 01684 - Code APE 4771Z
Pierre Lucia



Demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP)

cerfa
N° 13824*04

Cette demande fait suite à un agenda d'accessibilité
programmée (Ad'AP) approuvé : Oui Non

Articles L. 111-8 et D. 111-19-34 du code de la construction et de l'habitation

- Cadres 1 à 3** informations nécessaires à l'instruction de l'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public
Cadre 4 informations nécessaires à la vérification de la conformité aux règles de sécurité et d'accessibilité en application de l'article R. 111-19-17, R. 123-22 du code de la construction et de l'habitation
Cadre 5 Informations nécessaires à l'instruction des dérogations ou modalités particulières d'application des règles de sécurité ou d'accessibilité
Cadre 6 engagement du demandeur

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- vous souhaitez construire, aménager ou modifier un établissement recevant de public
- vous souhaitez réaliser les travaux de mise en accessibilité d'un établissement recevant du public dans le cadre d'un agenda d'accessibilité programmée
- Les travaux projetés ne sont pas soumis ni à un permis de construire ni à un permis d'aménager

Cette demande vous permet d'accomplir les formalités nécessaires

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° de l'autorisation

AT 062 J7823 Q0044

cas échéant, n° de la déclaration préalable¹ effectuée au titre du code de l'urbanisme :

Date de dépôt en mairie : 16 09 2023



1 - Identité du demandeur. Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation

Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur papier libre²

Vous êtes un particulier

Madame Monsieur

Nom : Prénom : Date de naissance :

Vous êtes une personne morale

Raison sociale et dénomination : SAS CELIO FRANCE

Mairie de BRUAY-LA-BUISSIERE

N° Siret : 3 1 3 3 3 4 8 5 6 0 1 6 8 4

14 AVR. 2023

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

URBANISME FONCIER

Nom : LUCIA

Prénom : PIERRE

Date de naissance à défaut de N° Siret :

2 - Coordonnées des ou du demandeur(s) Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur papier libre²

Adresse Numéro : 21 Voie : RUE BLANQUI

Lieu-dit : Localité : SAINT OUEN cedex

Code postal 9 3 4 0 6 BP cedex

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

Téléphone fixe : Portable :

Indicatif si pays étranger : Courriel : mbichet @ celio.com

¹ Votre projet peut également être soumis au respect de la réglementation de l'urbanisme et nécessiter l'obtention d'une déclaration préalable notamment s'il entraîne un changement de destination du bâtiment, modifie des structures porteuses ou le volume d'une construction existante. Si une déclaration préalable est nécessaire, elle sera instruite en parallèle de la présente autorisation.
² Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessus. Une copie des décisions concernant les autorisations de travaux sera adressée aux autres demandeurs, lesquels seront co-titulaires de l'autorisation.

3 - Auteur du projet ou maître d'œuvre

Madame Monsieur Personne morale

Nom : Prénom :

Et/ou :

Raison sociale et dénomination de la personne morale, le cas échéant : SOFRADAM

N° Siret : 4 0 3 5 2 7 7 0 8 0 0 0 9 9

Adresse Numéro : 335 Voie : RUE ETIENNE LENOIR

Lieu-dit : Localité : MAUGUIO

Code postal 3 4 1 3 0 BP cedex

Si le maître d'œuvre habite à l'étranger/ Pays : Pays : Division territoriale :

Téléphone fixe : 0 4 6 7 4 5 7 2 5 6 Téléphone portable :

Indicatif si pays étranger : Courriel : t.palanqui @ sofradam.fr

Je souhaite que les courriers de l'administration (autres que les décisions) lui soient adressés

4 - Le projet

4.1 – Adresse du terrain

Nom de l'établissement : CELIO* Mairie de BRUAY-LA-BUSSIÈRE

Numéro : Voie : Parc de la porte Nord - Rd 288 ZC CORA 14 AVR. 2023

Lieu-dit : Localité : BRUAY-LA-BUSSIÈRE

Code postal 6 2 7 0 0 BP cedex

URBANISME FONCIER

N° de section(s) cadastrale(s) : ZA N° de parcelle (s) : 215

4.2 – Activité

AVANT TRAVAUX, le cas échéant :

Activité principale exercée dans l'établissement (par étage(s)) :

Cellule vide après division de l'ancien AUBERT

commerce de puériculture , de plain-pied

APRÈS TRAVAUX :

Activité principale (par étage(s)) :

CELIO, commerce de prêt-à-porter masculin, de plain-pied

Activité(s) annexe(s) ou secondaire(s) (par étage(s)) :

Sans Objet

Activité(s) annexe(s) (par étage(s)) :

Sans Objet

Classement sécurité incendie de l'ERP :

(Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)

3ème catégorie, de type M, divisée en 2 pour créer 2 cellules de 5ème catégorie

Proposition de classement sécurité incendie de l'ERP :

(Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)

5ème catégorie, de type M

Identité de l'exploitant (s'il est connu au moment du projet) :

AUBERT - 4rue de la ferme - 68705 CERNAY

Identité de l'exploitant (s'il est connu au moment du projet) :

SAS CELIO FRANCE

4.3 – Nature des travaux (plusieurs cases possibles)

- Construction neuve
 - Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité
 - Extension
 - Réhabilitation
 - Travaux d'aménagement (remplacement de revêtements, rénov...
 - Création de volumes nouveaux dans des volumes existants (me...

Mairie de BRUAY-LA-BUSSIÈRE

14 AVR. 2023

création d'une rampe, par

Surface de plancher avant travaux : Surface de plancher après travaux :

- #### Modification des accès en façades

Le cas échéant, préciser si ces travaux mettent en œuvre des engagements d'un Ad'AP déposé antérieurement.

- Oui : Ad'AP n° _____ validé le : _____
 Non

Cette demande fait l'objet d'une déclaration ou autorisation au titre du code de l'environnement (produits dangereux stockés ou utilisés) : Oui Non

4.4 - Effectif

4.4 – Effectif
Effectif maximum susceptible d'être admis même temporairement par niveau (suivant le calcul réglementaire défini par le règlement incendie) en indiquant les principaux locaux accessibles au public

Répartition des locaux et effectif cumulé par étage				
	Types de locaux (activité/prestation)	Public	Personnel	TOTAL
Sous-sol				
Rez-de-chaussée	Espace de vente + réserves + locaux sociaux	153	8	161
1 ^{er} étage				
2 ^e étage				
3 ^e étage				
Effectif cumulé				

Veuillez joindre une note annexe si le projet le nécessite (nombre d'étages supérieur à 3, présence d'une mezzanine, etc)

4.5 - Stationnement

Stationnement couvert Parcs de stationnement intégrés ou isolés

Si parc existant, préciser son année de permis de construire (PC) initial : EXISTANT, ref. ZC CORA

	Avant réalisation du projet	Après réalisation du projet
Nombre de places de stationnement		
Dont nombre de places réservées aux personnes handicapées		

5 - Dérogations et/ou adaptations mineures

5.1 – Dérogations

Ce projet comporte une demande de dérogation :

- Au titre de la sécurité incendie (Article R.123-13 du CCH) : Nombre de dérogations demandées :

Chaque demande doit faire l'objet d'une fiche détaillée rédigée sur papier libre indiquant notamment les règles auxquelles il est demandé de déroger (référence article et libellé), les éléments du projet auxquels elles s'appliquent (localisation sur les plans) et leur justification (motivation et mesures compensatoires proposées).

- Au titre de l'accessibilité (Article R. 111-19-10 du CCH) : Nombre de dérogations demandées :

■ Au titre de l'accessibilité (Article R. 111-19-10 du CCH) : Nombre de dérogations demandées : _____
Chaque demande doit faire l'objet d'une fiche détaillée rédigée sur papier libre indiquant notamment les règles auxquelles il est demandé de déroger (référence article et libellé), les éléments du projet auxquels elles s'appliquent (localisation sur les plans) et leur justification (motivation et mesures de substitution proposées pour les ERP exerçant une mission de service public)

5.2 – Modalités particulières d'application

- Le projet présente des contraintes liées à la structure du bâtiment qui justifient des modalités d'application particulières telles que définies par l'arrêté prévu à l'article R. 111-19-7 IV du Code de la construction et de l'habitation
(veuillez expliciter les adaptations prévues et les contraintes structurelles dont elles découlent)

Veuillez joindre une note annexe si le projet le nécessite.

.....

6 - Engagement du ou des demandeur(s)

J'atteste avoir qualité pour demander cette autorisation :

Je (nous) soussigné(és), auteur(s) de la demande, certifie(ions) exacts les renseignements qui y sont contenus.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier et par les chapitres II et III du titre II du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment celles concernant l'accessibilité et la sécurité incendie et m'engage à respecter les règles du code de la construction et de l'habitation relatives à la solidité et à la sécurité des personnes.

à .SAINT-OGEN.....

Le : 07/04/2023

CELIO

DIRECTION ARCHITECTURE TRAVAUX

21 rue Blanqui - 93 00 Saint-Ouen France

www.celio.com

313 334 856 RCS Bobigny

Siret 313 334 856 01684 - Code APE 4771Z

Pierre LUCAS

Signature du (des) demandeur(s)

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

Si vous êtes un particulier : La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant lorsqu'ils ne portent pas atteinte à la recherche d'infractions fiscales et la possibilité de rectification sous réserve des procédures prévues au code général des impôts et au Livre des procédures fiscales. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Mairie de BRUAY-LA-BUSSIÈRE

14 AVR. 2023

URBANISME FONCIER



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public

Veuillez cocher les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reporter le numéro correspondant sur la pièce jointe.

L'attention du pétitionnaire est attirée sur le fait que la commission de sécurité et/ou d'accessibilité pourra lui demander des pièces complémentaires si la compréhension du projet le nécessite.

Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input type="checkbox"/> Imprimé de demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public	1	4
<input type="checkbox"/> Plan de situation	2	3

1 - Dossier destiné à la vérification de la conformité aux règles de sécurité incendie (Art. R. 123-22 du code de la construction et de l'habitation)

Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input type="checkbox"/> Une notice récapitulant les dispositions prises pour faire respecter les mesures prévues par le règlement de sécurité et notamment : • les matériaux utilisés pour le gros œuvre, la décoration et les aménagements intérieurs • la ou les solutions retenues pour l'évacuation des personnes de chaque niveau de la construction en tenant compte des différentes situations de handicap	3	3
<input type="checkbox"/> Un plan de situation, des plans de masse et de façades des constructions projetées faisant ressortir : • les conditions d'accessibilité des engins de secours • les largeurs des voies et les emplacements des baies d'intervention pompiers • la présence de tout bâtiment ou local occupé par des tiers	4	3
<input type="checkbox"/> Des plans de coupe et des plans de niveaux, ainsi qu'éventuellement ceux des planchers intermédiaires aménagées dans la hauteur comprise entre deux niveaux ou entre le dernier plancher et la toiture du bâtiment, faisant apparaître notamment : • les largeurs des passages affectés à la circulation du public tels que les dégagements, escaliers, sorties • la ou les solutions retenues pour l'évacuation des personnes de chaque niveau de la construction en tenant compte des différentes situations de handicap • les caractéristiques des éventuels espaces d'attente sécurisés	5	3
<input type="checkbox"/> La ou les demande(s) de dérogation(s) éventuelle(s), la ou les fiche(s) explicative(s) et tous les documents utiles à leur justification	6	3

N. B : les documents de détail intéressant les installations techniques doivent pouvoir être fournis par le constructeur ou l'exploitant avant le début des travaux portant sur ces installations ; ils sont alors communiqués à la commission de sécurité

2 - Dossier destiné à la vérification de la conformité aux règles d'accessibilité (Arrêté du 8 décembre 2014 ETLL141393A et arrêté du 20 avril 2017 LHAL1704269A) (PC39 ou PA 50)

Mairie de BRUAY-LA-BUISSIERE

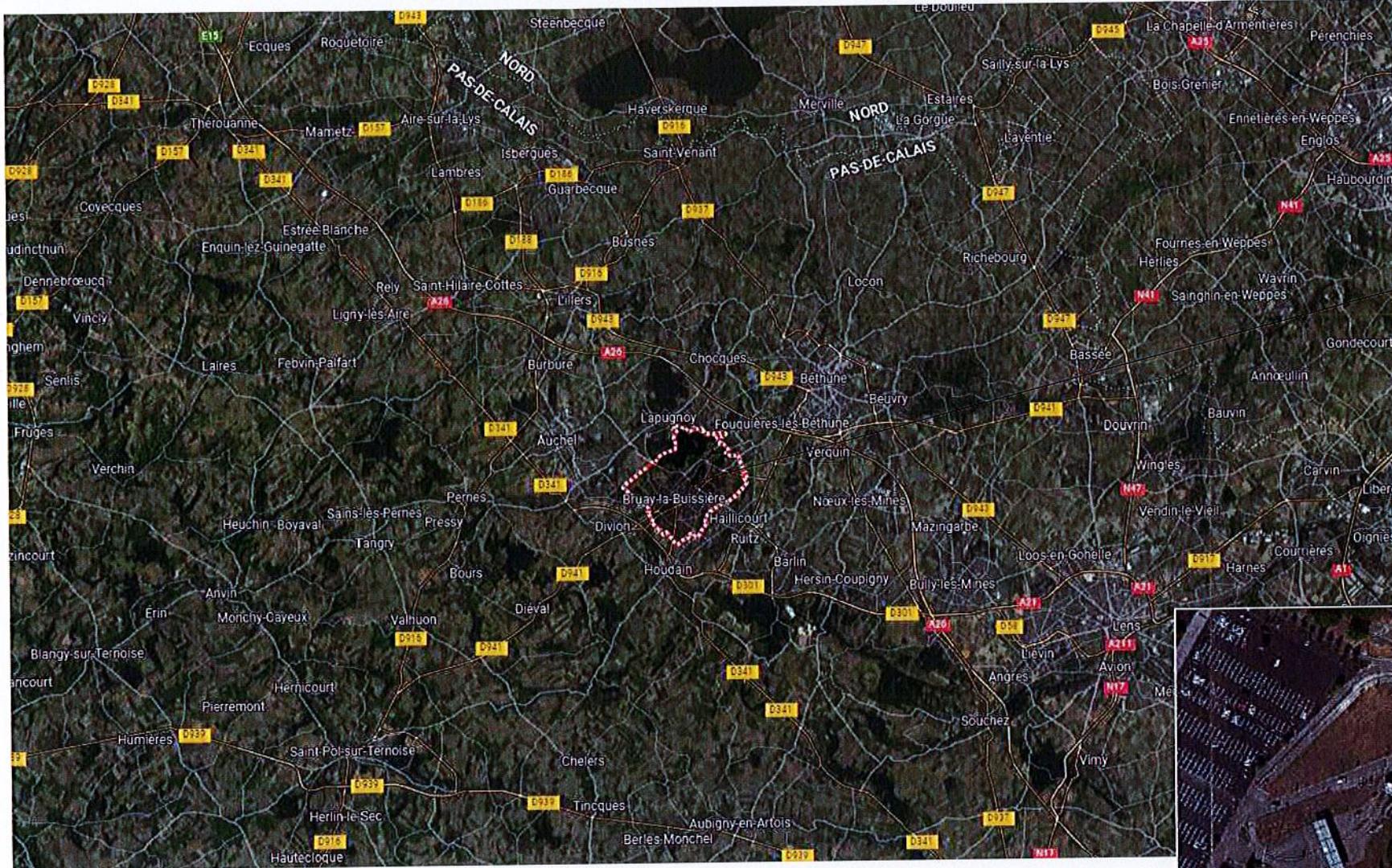
Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input type="checkbox"/> Plan côté dans les trois dimensions (longueur, largeur, hauteur), à une échelle adaptée, précisant : • les cheminements extérieurs (fonctions, largeurs, pentes, dévers, éclairage, solutions techniques pour assurer le guidage, le repérage, ...) • les raccordements (voie/parties extérieures de l'établissement ; parties extérieures/parties intérieures du ou des bâtiments constituant l'établissement) • les circuits destinés aux piétons et aux véhicules (liaison accès au terrain/voie interne/places de stationnement adaptées/circulations piétonnes/entrée de l'établissement) • les espaces de manœuvre, de retour et de repos extérieurs • les pentes des plans inclinés et les dévers de cheminement	7	3

<input type="checkbox"/> Plan côté dans les trois dimensions (longueur, largeur, hauteur), à une échelle adaptée, pour chaque niveau et pour chaque bâtiment précisant :		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les circulations intérieures horizontales et verticales (fonctions, largeurs, pentes, dévers ...) ▪ Les aires de stationnement ▪ Les locaux sanitaires destinés au public ▪ Le sens d'ouverture des portes et leur espace de débattement ▪ Les espaces d'usage, de manœuvre, de retourement et de repos intérieurs ▪ L'emplacement des appareils sanitaires et leurs accessoires obligatoires ▪ Les places de stationnements adaptées et réservées aux personnes handicapées et la mention du taux de ces places ▪ Cas particuliers des ERP de 5^{ème} catégorie situés dans un cadre bâti existant et des IOP existantes : Délimitation de la partie de bâtiment accessible aux personnes handicapées et indications permettant de s'assurer que les prestations sont accessibles dans cette partie. 	8	3
<input type="checkbox"/> Plans avant travaux s'il s'agit d'un bâtiment existant	9	3
<input type="checkbox"/> Notice descriptive présentant les points suivants pour expliquer comment le projet prend en compte l'accessibilité (Art. R. 111-19-19 CCH) :		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dimensions des locaux ouverts aux usagers de l'établissement ▪ Caractéristiques fonctionnelles et dimensionnelles des équipements techniques et des dispositifs de commande utilisables par le public ▪ Nature et couleur des matériaux et revêtements de sols, murs et plafonds ▪ Traitement acoustique des espaces ▪ Dispositif d'éclairage des parties communes et, le cas échéant, niveaux d'éclairage et moyens éventuels d'extinction progressive des luminaires <p>S'il s'agit d'un établissement ou d'une installation recevant du public assis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Emplacements accessibles aux personnes en fauteuil roulant : nombre, taux par rapport au nombre total de places assises, localisation, cheminements permettant d'y accéder depuis l'entrée de l'établissement • Dans le cas d'un établissement recevant du public assis de plus de 1 000 places, l'arrêté municipal fixant le nombre d'emplacements accessibles <p>S'il s'agit d'un établissement disposant de locaux d'hébergement destinés au public</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre et caractéristiques des chambres, salles d'eau et cabinets d'aisance accessibles aux personnes handicapées : taux de ces chambres et locaux par rapport au nombre total de chambres, localisation, répartition par catégorie, le cas échéant <p>S'il s'agit d'un établissement ou d'une installation comportant des cabines d'essayage, d'habillage ou de déshabillage ou des douches :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre et caractéristiques des cabines et douches accessibles aux personnes handicapées <p>S'il s'agit d'un établissement ou d'une installation comportant des caisses de paiement disposées en batterie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de caisses aménagées pour être accessibles aux personnes handicapées et leur localisation 	10	3
<input type="checkbox"/> Dans le cas d'un parking de plus de 500 places, couvert ou non, dépendant d'un établissement recevant du public ou d'une installation ouverte au public : Arrêté municipal prévu à l'article 3 de l'arrêté du 1 ^{er} août 2006 (NOR : SOCU0611478A) fixant le nombre de places de stationnement automobile adaptées et réservées	11	3
<input type="checkbox"/> La ou les demande(s) de dérogation(s) éventuelle(s), la ou les fiche(s) explicative(s) et tous les documents utiles à leur justification	12	3

Mairie de BEAUMUR LA BOURGEOISE

14/09/2013

UNION DES COMMUNES



BRUAY-LA-BUISSIERE (62700)

Mairie de BRUAY-LA-BUISSIERE
14 AVR. 2023
URBANISME FONCIER

ZAC CORA
Future magasin CELIO



SOFRADAM //

335, Rue Étienne Lenoir - 34130 MAUGUIO

Tel: +33 (0)4 67 45 79 73 www.sofradam.fr

0 1 2 3 4 5 10 m

ÉCHELLE :	SO	Date de création : 04/04/2023	Date : 04/04/2023
DESSINATEUR :	TP	Format : A3	Phase d'étude : DAT

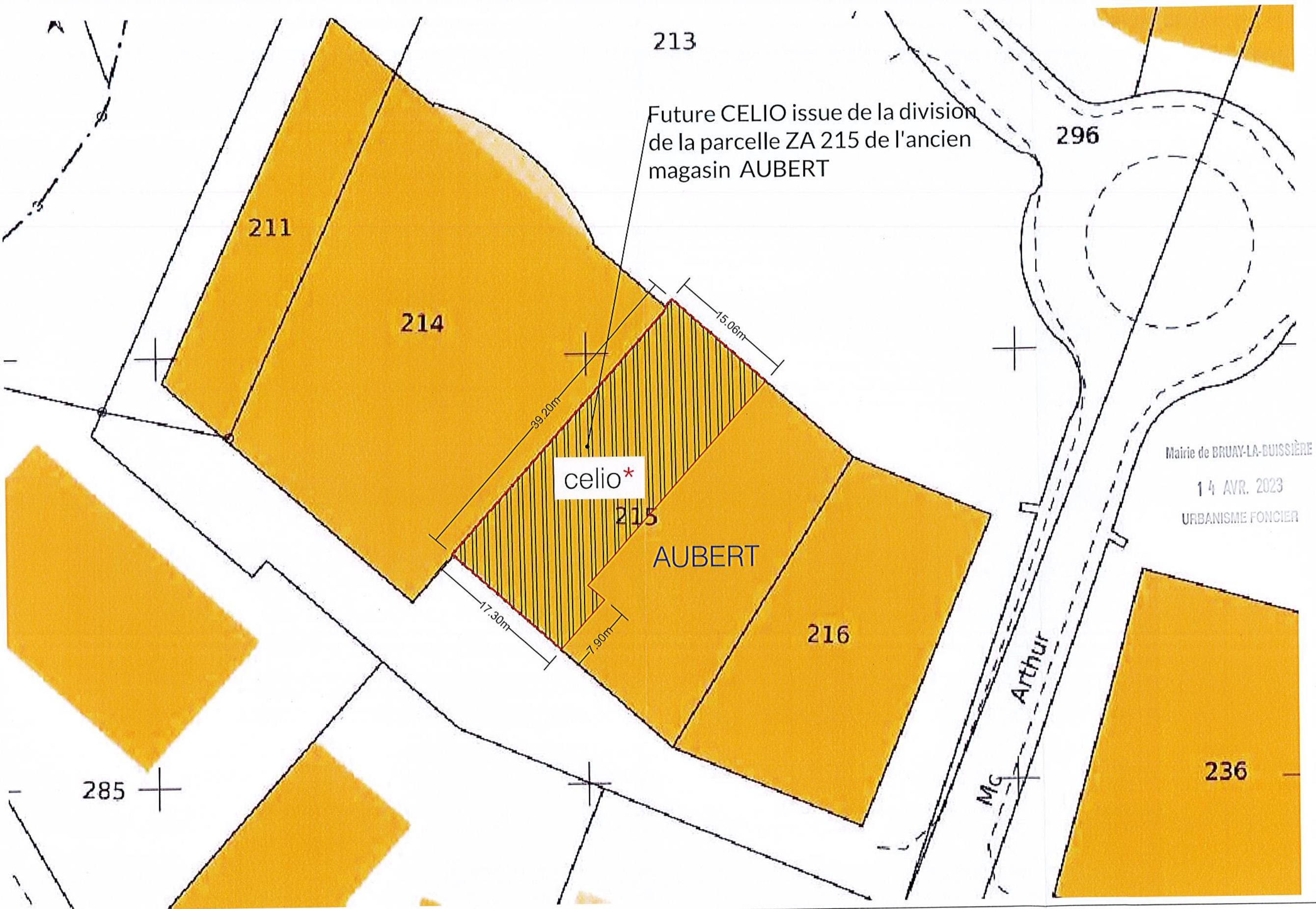
CELIO*

Parc de la porte Nord
Rd 288 ZC CORA
62700 BRUAY-LA-BUISSIERE

Plan de situation

celio
be normal.*

Ce plan est protégé par copyright. Toute reproduction (intégrale ou partielle), modification électronique, ou distribution de n'importe quelle façon (impression, photocopie, ou par n'importe quel autre procédé) de ce dessin fait sans le consentement préalable et écrit de la société SOFRADAM // est strictement interdite.



SOFRADAM //

335, Rue Étienne Lenoir - 34130 MAUGUIO

Tel: +33 (0)4 67 45 79 73 www.sofradam.fr

0 1 2 3 4 5 10 m

ÉCHELLE : SO Date de création : 04/04/2023 Date : 04/04/2023

DESSINATEUR : TP Format : A3 Phase d'étude : DAT

CELIO*

Parc de la porte Nord
Rd 288 ZC CORA
62700 BRUAY-LA-BUISSIERE

Plan de masse

celio
be normal*

Ce plan est protégé par copyright. Toute reproduction (intégrale ou partielle), modification électronique, ou distribution de n'importe quelle façon (impression, photocopie, ou par n'importe quel autre procédé) de ce dessin faite sans le consentement préalable et écrit de la société SOFRADAM // est strictement interdite.

celio*

Bruay-La-Buissière

DESCRIPTIF SOMMAIRE DES TRAVAUX

PRESENTATION DU PROJET CELIO*

Le projet concerne la création d'une boutique de prêt-à-porter CELIO* situé au RDC d'un bâtiment de la Zone Commerciale CORA à Bruay-La-Buissière. Cette cellule commerciale est issue d'une division de l'ancien magasin AUBERT.

SURFACES DU PROJET CELIO*

- a. La surface totale exploitable de la cellule actuelle est de 590 m²
- b. La surface accessible au public est de 458 m²
- c. La surface non accessible au public sera de 126.7 m² (réserve, locaux sociaux et dégagements, vestiaires et bureau).
- d. La surface « perdue » (cloisons, gaines techniques, caissons pour aménagement...) est de 5.30 m²

DESCRIPTION DES LIEUX

ERP type M de 5^{ème} Catégorie.

Mairie de BRUAY-LA-BUISSIÈRE

14 AVR. 2023

URBANISME FONCIER

PRENEUR/DEMANDEUR

CELIO* France SAS
21 rue Blanqui 93406 Saint-Ouen cedex

DESCRIPTION DES TRAVAUX ENVISAGES

Travaux d'aménagement de la cellule sans toucher à la structure du bâtiment.

Siège social :

335 Rue Etienne Lenoir – 34130 MAUGUIO

04 67 45 22 09 | hello@sofradam.fr

SIREN 403527708 - SAS au Capital de 1 250 000 € - TVA intracommunautaire FR50403527708

DESIGN + BUILD D'ESPACES PROFESSIONNELS PARTOUT EN FRANCE

1 / 5

WWW.SOFRADAM.FR

Table des matières

Mairie de BRUAY-LA-BUISSIERE
14 AVR. 2023
URBANISME FONCIER

1/ Façade	p3
2/ Enseignes	p3
3/ Revêtements de sol	p3
5/ Plâtrerie/Plafond.....	p3
6/ Menuiserie intérieure.....	p3
7/ Electricité – Eclairage.....	p4
8/ CVC – Climatisation/Ventilation/Chauffage/Sanitaire	p4
9/ Finitions intérieures	p4
10/ Mobilier.....	p5
11/ Sécurité incendie.....	p5

1/ Façade

Lors de la DP déposée par AUBERT, la façade sera peinte en gris (RAL 7021)

La façade sera réalisée telle que proposée sur les plans et élévations de façade.

2/ Enseignes

Le projet propose une enseigne intérieur lumineuse suspendue sur lisses et une enseigne lumineuse en façade en lettre PVC découpées, suivant les plans et élévations de façade.

3/ Revêtements de sol

- Pour l'ensemble de la surface de vente, il sera posé un sol souple collé de type PVC, couleur suivant concept CELIO*, compris travaux préparatoires.
- Pour l'ensemble des locaux sociaux, bureau, vestiaires, réserve et dégagement, il sera posé un sol souple collé de type PVC en dalles 50x50 cm, compris travaux préparatoires.

5/ Plâtrerie/Plafond

- Dépose de la seule cloison dans back office existant.
- Les cloisons intérieures seront réalisées en plaques de plâtre de type Placostil de 7 à 12 cm d'épaisseur suivant nécessiter. Leur degré coupe-feu respectera les prescriptions du bureau de contrôle et la réglementation incendie applicable (voir plan de sécurité). Le cloisonnement sera toute hauteur lorsque la cloison est coupe-feu.
- La distribution sera conforme aux plans d'aménagement fournis.
- La surface de vente et la réserve et dégagements n'auront pas de faux-plafond et l'ensemble du plenum sera visible
- Un faux-plafond BA13 sera réalisé qu'au niveau de la zone cabine et le plenum sera ouvert et visible depuis l'espace de vente.
- Un faux plafond dalle 60x60cm (M0 ou M1) sera réalisé dans les locaux sociaux, WC, bureau et vestiaires.

Mairie de BRUAY-LA-BUISSIERE

6/ Menuiserie intérieure

14 AVR. 2023

- Les blocs portes seront de type à âme pleine et respecteront le degré CF
- 1 x porte Coupe fau 1/2h avec ferme porte pour la réserve.
- 6 x Portes standards (4x93 et 2x83) dans le back-office.
- 1 x porte 2 vantaux d'un passage env.180 cm pour séparer les 2 dégagements.
- La porte du bureau sera équipée d'une serrure à code.

3 / 5

Siège social :

335 Rue Etienne Lenoir – 34130 MAUGUIO

04 67 45 22 09 | hello@sofradam.fr

SIREN 403527708 - SAS au Capital de 1 250 000 € - TVA intracommunautaire FR50403527708

DESIGN + BUILD D'ESPACES PROFESSIONNELS PARTOUT EN FRANCE

WWW.SOFRADAM.FR

7/ Electricité – Eclairage

- a. Une attente électrique est mise à disposition dans la cellule par le bailleur, le TGBT sera neuf et sera réalisé dans le bureau.
- b. Les installations électrique et d'éclairage seront conformes à la norme C 15-100.
- c. Les éclairages de la surface de vente et des vitrines seront de type LED, seront orientables et encastrés dans le faux-plafond ou fixés sur des rails suspendus dans la zone de vente.
- d. Des prises de courant seront réparties dans la surface de vente et les locaux sociaux suivant plan.
- e. A chaque point d'encaissement, il sera installé 8PC et 2PTT.
- f. Pour le bureau il sera mis en place 12PC et 2PTT.
- g. Des alimentations en attente seront prévues pour le comptage client, le rideau de fermeture, les enseignes, les antennes anti-vol, les réglettes lumineuses sous les tablettes murales, les appareils de climatisation, suivant plan.

8/ CVC – Climatisation/Ventilation/Chauffage/Sanitaire

- a. Les systèmes de chauffage et de ventilation sera conforme aux dispositions générales des articles CH du règlement de sécurité.
- b. Le chauffage sera assuré par une climatisation réversible.
- c. Le renouvellement d'air des locaux sociaux et des cabines est assuré par une ventilation mécanique contrôlée existante et adaptée au nouvel aménagement.
- d. 2 WC avec lave mains sera réalisé dans le back office à destination exclusive du personnel du magasin.
- e. Une kitchenette équipée d'un évier avec mitigeur et d'un frigo est créée dans les locaux sociaux.

Mairie de BRUAY-LE-BUISSON

14 AVR. 2023

URBANISME FONCIER

9/ Finitions intérieures

- a. L'ensemble des murs, la structure plafond et cloisonnement en espace de vente sera peint en CH1 0977 Beige Brèche selon concept Celio à l'exception de l'intérieur des cabines qui sera peint en Bleu Cobalt RAL 5013. La finition seront Mat en plafond et satinée sur les murs.
- b. Les murs du back office et réserve seront peints en blanc.
- c. Les blocs portes seront peints de la couleur des murs

10/ Mobilier

Le mobilier mis en place, suivant le nouveau concept CELIO*, est constitué :

- a. Sur les parois murales des étagères à structure invisible et autoportantes.
- b. Pour les meubles centraux : des portants, tables ou vitrines réalisés à partir de structures métalliques en acier laqué et en vinyle translucide, des cubes en PVC expansé.
- c. Les caisses sont réalisées en MDF habillé de miroir et équipées de plateaux pour PMR.
- d. Les panneaux extérieurs et les portes des cabines seront constitués de panneaux MDF habillés de miroir et l'une d'entre elle sera équipée PMR.

11/ Sécurité incendie (cf notice de sécurité)

- a. La cellule sera en 5^{ème} catégorie avec un SSI de catégorie E et équipé d'une alarme de type 4
- b. La surface de vente sera désenfumée selon calcul (cf notice de sécurité). Le désenfumage sera naturel (bizone par CO2) et les exutoires sont existants et conformes.

Mairie de BRUAY-LA-BUISSIERE

14 AVR. 2023

URBANISME FONCIER



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

NOTICE DESCRIPTIVE DE SECURITE

ERP du 1er groupe et ERP du 2ème groupe (5ème catégorie) (Arrêté du 25/06/1980 modifié – Arrêté du 22/06/1990 modifié)

La présente notice descriptive (article R.123-22 du CCH et GE 2 §1) constitue la pièce n°3 des bordereaux de pièces du dossier destiné à la vérification de la conformité aux règles de sécurité incendie:

1. de la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un ERP (autorisation de travaux) : document Cerfa n°13824 ;
2. du dossier spécifique du permis de construire (PC 39 et PC 40) ou du permis d'aménager (PA50 et PA51) permettant de vérifier la conformité des ERP aux règles d'accessibilité et de sécurité contre l'incendie et la panique (pièce annexe du document Cerfa n°14570).

Afin de permettre une instruction dans les conditions optimales, l'ensemble des documents ci-après seront remis aux services chargés de l'instruction des dossiers en complément de la présente notice descriptive de sécurité :

- ↳ La présente notice **datée et signée par le maître d'ouvrage** ;
- ↳ Les autres pièces prévues à l'article GE 2 §1 :

3. pièce 4 des documents cerfa :

Un plan de situation, des plans de masse et de façades des constructions projetées faisant ressortir :

- les conditions d'accessibilité des engins de secours ;
- les largeurs des voies et les emplacements des baies d'intervention pompiers
- la présence de tout bâtiment ou local occupé par des tiers.

4. pièce 5 des documents cerfa:

Des plans de coupe et des plans de niveaux, ainsi qu'éventuellement ceux des planchers intermédiaires aménagés dans la hauteur comprise entre deux niveaux ou entre le dernier plancher et la toiture du bâtiment, faisant apparaître notamment :

- les largeurs des passages affectés à la circulation du public tels que dégagements, escaliers, sorties ;
- la ou les solutions retenues pour l'évacuation des personnes de chaque niveau de la construction en tenant compte des différentes situations de handicap ;
- les caractéristiques des éventuels espaces d'attente sécurisés.

Mairie de BRUAY LA BUISSIERE

14 AVR. 2003

URBANISME FONCIER

Dénomination de l'établissement :

Boutique CELIO* - ZC CORA à BRUAY-LA-BUISSIERE

Adresse principale :

Parc de la porte Nord – Rd 288 ZC CORA – 62700 BRUAY-LA-BUISSIERE.

Maîtrise d'ouvrage (Nom ou raison sociale) :

CELIO* France SAS
21 Rue Blanqui
93406 SAINT-Ouen Cedex

Maîtrise d'œuvre (Nom ou raison sociale de l'architecte) :

SOFRADAM
335 Rue Etienne Lenoir
34130 MAUGIUO

Organisme de contrôle et missions confiées s'il est déjà choisi :

Coordinateur SPS : BUREAU VERITAS

Personne à contacter pour obtenir des précisions sur mon projet ou solliciter des documents ou complémentaires :

Nom : **Tristan PALANGHI**
Qualité vis-à-vis du projet : Dessinateur projeteur
Coordonnées téléphoniques : 04 67 45 72 56
Adresse électronique : t.palanghi@sofradam.fr

Descriptif des activités envisagées dans l'établissement recevant du public :

Vente de prêt-à-porter masculin

I - Descriptif synthétique du projet ou des travaux :

Le projet consiste en la création d'une boutique CELIO* dans une cellule issue d'une division d'un magasin AUBERT.
La cellule sera aménagée en surface et volume (sans toucher à la structure)

- Surfaces du local

Surface réelle intérieure (entre murs) : **590 m²**

Surface accessible au public : **458 m²**

Réserve : **62 m²**

Back Office : **34.9 m²**

- Classement proposé à la commission à l'issue des travaux réalisés (CCH R 123.18 à R123-21)

Les activités et les effectifs sont établis en application du règlement de sécurité.

Détails :

		Pour une activité donnée		Effectif du public	Effectif du personnel
Niveaux	Types d'activités exercées	Surfaces	Mode de calcul (pers/m ² , déclaratif, places, etc)	Par niveau	Par niveau
RDC	Vente	458 m ²	1pers./3m ²	153	0
RDC	Réserve	62 m ²	Néant	0	0
RDC	Back Office	34.9 m ²	5% effectif public	0	8
			Effectif	153	8
			Effectif public et personnel	TOTAL = 161	

Type (activité principale et annexes) :
Vente de prêt-à-porter

Catégorie :
5^{ème} catégorie, type M

Effectifs (public / personnel) :
161 pers.

II - Construction (CO 1 à CO 60, PE 5 à PE 12)

- **Conception et desserte** (CO 1 à CO 5) (PE 7). Sur les plans, identifier clairement les espaces libres, les façades permettant aux services de secours d'intervenir à tous les niveaux, les baies accessibles, les aménagements extérieurs susceptibles de générer l'intervention des secours (parking, plantation, escaliers, dénivellations supérieures à 10% ...). Identifiez ci-après le nombre de façades accessibles, de voies engins, de voies échelles, d'espaces libres :
De plain-pied, toutes les sorties donnent directement sur l'extérieur.
Principalement par la façade principale du commerce : 2 entrées/sorties de 1m60 chacune totalisant 2 x 2UP
Aussi par l'issue de secours à l'arrière du magasin d'un passage de 2m totalisant 3UP pour le back-office.

- **Isolément par rapport aux tiers** (CO 6 à CO 10) (PE 6). Préciser ici la nature des établissements voisins. Identifier clairement les tiers sur les plans et expliquer la ou les méthodes retenues pour isoler l'établissement vis-à-vis des tiers
Le mur entre CELIO et AUBERT est coupe-feu 1h (5^{ème} catégorie) et la séparation entre CELIO et DARTY est isolée par des murs coupe-feu 3h + bandes pare-flammes.
Existant non modifié

- **Résistance au feu des structures** (CO 11 à CO 15) (PE 5 - PE 28 - PU 2) Préciser le degré en résistance au feu des structures et planchers. Pour les cas particuliers détailler la méthode retenue et faire référence à l'article correspondant.
Structures métalliques. Existant non modifié

- **Couvertures** (CO 16 à CO 18) (PE 6)
Bacs aciers en couverture. Existant non modifié

Mairie de BRUAY-LA-BUSSIÈRE

14 AVR. 2023

URBANISME FONDATION

- **Façades** (CO 19 à CO 22) (PE 6)
Les façades seront constituées de bardage double peau. Existant non modifié

- **Distribution intérieure et compartimentage** (CO 23 à CO 26) (PE 29). Préciser le principe de la distribution intérieure retenue (cloisonnement traditionnel, secteurs, compartiments) et le degré de résistance au feu des parois, blocs-portes et éléments verriers des baies équipant les parois). Détailler les notions de recouplement des vides (volumes cachés et faux-plafonds).
Le cloisonnement pour la réserve sera coupe-feu 1h toute hauteur avec bloc porte coupe-feu 1/2h avec ferme porte.
Distribution intérieure espace de vente et back-office par cloisonnement traditionnelle.
Le bloc porte des locaux sociaux sera munie d'un ferme porte.

- Solutions retenues pour l'évacuation des personnes en situation de handicap pour chaque niveau de la construction

Espaces d'attente sécurisés ou solutions équivalentes, sauf cas d'exonération : (GN 10, CO 34 §6, CO 57 à CO 60).

Précisez les caractéristiques des espaces d'attente sécurisés ou détaillez les caractéristiques des ou de la solution équivalente retenue (simple rez-de-chaussée avec un nombre adapté de dégagements praticables de plain-pied, nombre adapté de sorties praticables débouchant directement sur l'extérieur à chaque niveau et permettant de s'éloigner suffisamment, zone protégée, secteur, augmentation de surface des paliers des escaliers protégés, espace à l'air libre de nature à protéger les personnes du rayonnement thermique pendant une heure minimum, principes mentionnées aux articles AS4 et AS5) :

Simple RDC avec 3 dégagements (2 sur la façade principale et un à l'arrière du magasin back-office)

- Locaux non accessibles au public, locaux à risques particuliers (CO 27 à CO 29) (PE 9) (PO 10). Fournir la liste des locaux à risques (moyens et importants). Préciser les surfaces des locaux et les volumes le cas échéant. Identifier clairement ceux-ci sur les plans. Préciser le degré en résistance au feu des structures, parois, planchers, blocs-portes, mentionner la présence de ferme-porte.

Réserve de 62 m² : le cloisonnement sera coupe-feu 1h toute hauteur et le bloc porte coupe-feu 1/2H avec ferme porte.

- Conduits et gaines (CO 30 à CO 33) (PE 12)

Les conduits seront réalisés en matériaux classés M0 (ou M1 sur une longueur d'1m). Les calorifuges doivent être réalisés en matériaux classés M1. Les conduits de VMC (uniquement dans locaux sociaux) devront être M0.

- Dégagements (CO 34 à CO 56) (PE 8 - PE 11 - PE 30 et 34) (PO 2, 4 et 9) (PU 3 et 4). Remplir le tableau ci-dessous faisant apparaître par niveau et pour l'ensemble du bâtiment l'effectif maximum des personnes, le nombre et la largeur des dégagements exigibles et réalisés.

Calcul des dégagements par niveau	Effectif par niveau	Effectif cumulé	Dégagements réglementaires		Dégagements prévus	
			Nombre de sorties	Nombre d'unités de passage	Nombre de sorties	Nombre d'unités de passage
R+1						
RDC	161	161	2	3	3	7
Sous-sol						

- Locaux recevant du public installé en sous-sol (articles CO 39 et CO 40)

Fournir le calcul du niveau moyen des seuils des issues sur l'extérieur (NMSE), la hauteur d'ensoufissement des locaux accessibles et si l'effectif est supérieur à 100 personnes au sous-sol, le calcul des dégagements majorés.

Sans Objet

- Tribunes et gradins non démontables (CO 61, AM18) Préciser la nature, le nombre de sièges, le nombre de sièges entre deux circulations et entre circulations et parois. La longueur des bancs. La distance entre chaque rangée de siège ou de bancs et le cas échéant la méthode retenue pour les rendre difficilement déplaçable.

Sans Objet

Mairie de BRUIN-LA-BUSSIÈRE
14 AVR. 2003
URBANISME FONCIER

III - Aménagements intérieurs (AM 1 à AM 19) (PE 13)

	Dans les locaux et les dégagements (*)				
Revêtements muraux	<input checked="" type="checkbox"/> M0	<input checked="" type="checkbox"/> M1	<input type="checkbox"/> M2	<input type="checkbox"/> M3	<input type="checkbox"/> M4
Revêtements sol	<input type="checkbox"/> M0	<input checked="" type="checkbox"/> M1	<input type="checkbox"/> M2	<input type="checkbox"/> M3	<input type="checkbox"/> M4
Faux-plafond	(Pas de faux plafond excepté au-dessus des cabines d'essayage avec plenum ouvert)				
Gaines techniques (climatisation, VMC etc...)	<input type="checkbox"/> M0	<input checked="" type="checkbox"/> M1	<input type="checkbox"/> M2	<input type="checkbox"/> M3	<input type="checkbox"/> M4

(*) ou classement équivalent en euroclasses.

- Eléments de décoration (AM 9, AM 10). Spécifier le degré en réaction au feu.

Mobilier en panneaux bois stratifié ou mélaminé EGGER et PANOPREY classement - B-S2-d0
Cube de présentation en PVC expansé classement - M1

- Tentures, rideaux, voilages (AM 11 à AM 14). Spécifier le degré en réaction au feu.

Rideau à lanière Classement - M2

Toile Backlight TEC TEX suivant plan d'implantation classement - M1

Rideaux cabines d'essayage classement - M2

- Gros meubles, agencement principal, aménagements de planchers en superstructures (AM 15 à AM 19). Spécifier le degré en réaction au feu.

Murs : cloisonnement et doublage traditionnel sur ossature métal type demi-style :

- Surface de vente : cloisonnement traditionnel EI30 classement - A2-s1, d0
- Entre réserve / surface de vente et locaux sociaux : EI60 et portes EI30 - A2-s1, d0

Mairie de BRUAY-LA-BUSSIÈRE

14 AVR. 2023

URBANISME FONCIER

IV - Désenfumage (DF 1 à DF 10) (PE 14, 30) (PO2, 9)

Préciser les locaux et les dégagements pour lesquels un désenfumage a été prévu et pour chacun d'eux sa nature (mécanique, naturel,...).

La surface de l'espace de vente sera désenfumée conformément à l'IT246 par un désenfumage naturel via commande en bitone CO2 conforme aux normes en vigueur avec amenée d'air frais par les portes. 2 exutoires sont existants.
La surface totale non recoupée par des murs coupe-feu est de 458 m² (surface de vente)

Calcul de la surface utile de désenfumage requise selon la méthode du 1/200e :
SUE = 458/200 = 2.29

Pour désenfumer ce local en application de la méthode du 1/200e, nous avons besoin de 2.29 m² de surface utile d'évacuation des fumées.

Exutoire existant en EDV*	Surfaces géométriques	Coef aéraulique	Surface utile
Exutoire 1	2m ²	0.65	1.30m ²
Exutoire 2	2m ²	0.65	1.30m ²
TOTAL	4m ²		2.60m ²

*EDV : Espace de vente

La surface utile de désenfumage avec les exutoires existants dans la cellule est de 2.60m² pour une surface utile requise de 2.29m² (selon calcul) Ce qui est satisfaisant.

Le déclenchement se fera depuis une commande en bitone cartouche CO₂ à l'entrée principale de la boutique.

V - Chauffage, ventilation, réfrigération, conditionnement d'air, production de vapeur et d'eau chaude sanitaire (CH 1 à CH 58) (PE 20 à 23)

Préciser le mode de conception du chauffage, du conditionnement d'air centralisé ainsi que de la ventilation (ex : chauffage central par circuits de distribution d'eau chaude ; ventilation double flux). Préciser la puissance utile des appareils, la capacité et la nature des stockages éventuels.

Chauffage par climatisation réversible

La ventilation sera mécanique et mise en place uniquement dans les locaux sociaux.

Commande d'arrêt d'urgence CVC en caisse

VI - Installations électriques (EL 1 à EL 23) (PE 24).

Préciser l'emplacement des locaux de service électrique « à risques » sur les plans (groupe électrogènes, poste de transformation, cellule haute-tension, matériels électriques émettant des vapeurs inflammables ou toxiques).

Installation neuve conforme à la NF C 15-100 modifiée, au décret du 14/11/1988 et aux articles EL et EC.

Puissance inférieure à 100 kva

Commande d'arrêt d'urgence électrique en caisse

Interrupteur pompier pour les enseignes extérieures

Mairie de BRUY-LA-BUSSIÈRE

14 AVR. 2023

URBANISME FONCIER

VII- Eclairage (EC 1 à EC 12) (PE 24, 36).

Préciser la nature de l'éclairage de sécurité (ambiance, évacuation, BAES, source centrale, BAEH)

Eclairage de sécurité :

- Blocs autonome d'éclairage de sécurité dans les dégagements et au droit des issues de secours
- Blocs d'ambiance en surface de vente et en réserve basé sur un flux lumineux de 5lm/m²

VIII - Ascenseurs, escaliers mécaniques, trottoirs roulants (AS 1 à AS 11) (PE 25)

Sans objet

IX - Appareils de cuisson destinés à la restauration (GC 1 à GC 20) (PE 15 à 19)

Préciser la puissance utile des installations par local ou îlot, la nature de l'énergie retenue pour alimenter les appareils. Détailler le mode de conception des locaux (grande cuisine, cuisine ouverte, îlot de cuisson...).

Sans objet

X - Moyens de secours (MS 1 à MS 74) (PE 26 - 27 - PE 32 - 33 - 35) (PO 3 - 6 - 7 - 11 - 12) (PU 6)

- Moyens d'extinction (MS 4 à MS 40)

Bouches et poteaux d'incendie, points d'eau :

(Préciser le cas échéant la nature des points d'eau existants, leur distance à la façade accessible de l'établissement)

Un poteau incendie existant (près du rond-point)

Robinets d'incendie armés, colonnes sèches, colonnes en charge :

Sans Objet

Installations d'extinction automatique à eau (de type sprinkler ou par brouillard d'eau) :

Sans objet

Installations d'extinction manuel (ou à commande manuelle) :

Extincteur à eau pulvérisée de 6 litres par 200 m² et distance maximum à parcourir inférieur à 15 m :

- 3 unités en surface de vente
- 1 unité dans les locaux sociaux
- 1 unité dans la réserve.

1 extincteur CO2 situé à côté du local technique pour le TGBT.

Pas de RIA (5^{ème} catégorie)

Déversoirs ponctuels, éléments de construction irrigués, rideaux d'eau, etc. :

Sans Objet

- Dispositions visant à faciliter l'action des sapeurs-pompiers (MS 41 à MS 44)

- Consignes, plans et registre à chaque issus.
- Affichage du numéro d'appel des pompiers à proximité du téléphone de la boutique
- Registre de sécurité

- Surveillance de l'établissement/Service de sécurité incendie (effectif et qualification) (MS 45 à MS 52)

Un membre du personnel formé à la manipulation des moyens de secours et à l'évacuation sera en permanence présent pendant les horaires d'ouverture au public.

- Système de sécurité incendie : catégorie A-B-C-D-E (MS 53 à MS 60)

SSI de catégorie E

- Préciser ici la nature des locaux bénéficiant de la détection incendie et les asservissements éventuels (MS 56) :

Sans Objet

- Système d'alarme : type 1, 2a, 2b, 3, 4 (MS 61 à MS 67)

Système d'alarme de type 4

Flashes lumineux dans cabines d'essayage et sanitaire des locaux sociaux

Mairie de BRUAY-LA-BUISSIERE

- Système d'alerte (MS 70)

Téléphone urbain

14 AVR. 2023

URBANISME FONCIER

Je soussigné, Tristan PALANGHI, représentant du Maître d'ouvrage, m'engage à respecter les dispositions édictées dans la présente notice et m'engage à respecter les règles générales de construction, prise en application du chapitre 1er du titre 1er et du livre 1er du Code de la Construction et de l'habitation.

Le 07/04/2023

SOFRADAM
335 RUE ETIENNE LE NOIR - 34130 MAUGUIO
TÉL. : +33(0)4 67 45 22 09
SIREN 403 527 708



Notice descriptive d'accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite aux Établissements Recevant du Public

prévue par les articles D.111-19-18 et D.111-19-19 du Code de la construction et de l'habitation

Arrêté du 20 avril 2017

relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des ERP lors de leur construction et des IOP lors de leur aménagement

Chaque rubrique doit être renseignée dans les cadres prévus à cet effet et correspondre au projet ou à la situation rencontrée.

La mention « sera conforme » n'est pas suffisante puisqu'il est attendu une description des actions.

Indiquer « Sans objet » si la rubrique n'est pas concernée.

1- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR ET L'ETABLISSEMENT

1 – DEMANDEUR (*bénéficiaire de l'autorisation*)

NOM, prénoms :

CELIO* France

Pour les personnes morales, nom du représentant légal ou statutaire :

Pierre LUCIA

2 – ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ETABLISSEMENT OU ENSEIGNE :

CELIO* ZC CORA

COMMUNE D'IMPLANTATION :

BRUAY-LA-BUISSIERE

2- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ETABLISSEMENT

1. Descriptif de l'établissement

Indiquer le nombre de niveaux et les locaux présents à chacun d'eux (accueil, salle d'attente, salles de classe, sanitaires, cabines d'essayage...).

Surface ouverte au public (en m²) : 458 m² __

1 niveau en RDC et de plain-pied sans ressaut comprenant un espace de vente avec cabines d'essayages et caisses accessibles tout public. Ainsi que des locaux sociaux, dégagements et réserve accessibles seulement par l'effectif du personnel.

Mairie de BRUAY-LA-BUISSIERE

14 AVR. 2023

URBANISME FONCIER

2. Prestations proposées

Que vient-on faire dans l'établissement ? Quelles sont les activités proposées à chaque niveau ?

Niveau n° 1 prestations : Vente de prêt à porter masculin _____
Niveau n° _____ prestations : _____
Niveau n° _____ prestations : _____
Niveau n° _____ prestations : _____

3. Mode de fonctionnement de l'établissement

Horaires d'ouvertures, filtrage avant d'entrer, présentation obligatoire à l'accueil...

Boutique en libre-service avec paiement en caisse. Horaires d'ouvertures en journée.

4. Type de public accueilli et degré d'autonomie

Enfants, parents, élèves, administrés, sportifs... le public vient seul ou généralement accompagné, se déplace librement dans l'établissement ou est obligatoirement accompagné par du personnel ?

Tout public

Mairie de BRUN-LA-BUSSIERE
14 AVR. 2023
URBANISME FONCIER

3- DESCRIPTIF DES TRAVAUX OU ACTIONS DE MISE EN ACCESSIBILITE ENVISAGES

Aménagement d'une nouvelle cellule créée lors d'une division de l'ancien AUBERT :

Aménagement d'espace avec la création de cloisons pour l'ensemble du back-office, réserve et espace de vente. Le tout sans toucher à la solidité de la structure.

Création des espaces PMR (cabine essayage, caisses...)

4- DESCRIPTIF DES SOLUTIONS PROPOSEES

1. Cheminements extérieurs (article 2)

Indiquer notamment la largeur du cheminement, sa pente, la nature du revêtement, son mode d'éclairage, le matériau de guidage envisagé... Ce cheminement doit permettre de rejoindre l'établissement depuis l'espace public et depuis la ou les places de stationnement dédiées à l'établissement.

Le cheminement extérieur sera libre de tout encombrement, il est de plain-pied, sans ressaut et sans pente, étant donné que la boutique se trouve au RDC.

L'espace de manœuvre devant la porte d'entrée du magasin est suffisant (plus de 2.20x1.20m).

2. Stationnement (article 3)

Indiquer si du stationnement est dédié à l'établissement, le nombre de places adaptées, leur largeur (3,30m minimum), leur longueur (5m + 1,20m si stationnement en bataille ou en épi), leur signalisation... Préciser si des bornes de recharge électrique sont prévues

Des stationnements automobiles sont mis à disposition pour l'ensemble des cellules de la zone commerciale CORA. Devant la boutique et comprenant notamment la proportion réglementaire de places de stationnement.

3. Accès au bâtiment (article 4)

Indiquer si l'accès au bâtiment se fait librement ou par un digicode, un interphone, une sonnette...la hauteur à franchir pour entrer dans l'établissement, la largeur de porte d'entrée...

L'accès au bâtiment se fait par le parking.

1 entrée principale de plain-pied sans ressaut de 1.70m facilement repérables.

Mairie de BRUAY-LA-BUSSIÈRE

14 AVR. 2023

URBANISME FONCIER

4. Accueil du public (article 5)

Indiquer les dimensions du guichet, de la banque d'accueil, de la caisse de paiement, du comptoir... si un vide inférieur est prévu pour le passage des genoux des personnes circulant en fauteuil roulant, si une boucle à induction magnétique est fournie, le mode d'éclairage...

Les caisses sont équipées d'un plan de dépôt à une hauteur maximum de 80 cm présentant un vide en partie inférieure d'au moins 30 cm de profondeur, 60 cm de largeur et d'une hauteur d'au moins 70 cm permettant le passage des pieds et des genoux d'une personne en fauteuil roulant. Les meubles de caisse disposent d'une largeur et profondeur suffisantes pour permettre d'effectuer les opérations courantes de paiement dans les conditions de confort et de communication comparables à celles dont bénéficie l'ensemble de la clientèle.

Dispositif complété d'une boucle magnétique pour les personnes malentendantes.

Renfort d'éclairage : 200lux minimum au poste d'accueil.

Chacun des aménagements dispose d'un espace d'usage de dimension 0.80 m par 1.30 m libre de tout obstacle et d'un espace de manœuvre de diamètre 1.50 m.

5. Circulations intérieures horizontales (article 6)

Indiquer la largeur des couloirs et autres circulations, notamment entre mobilier (présentoirs, tables de restaurant...), la façon de les éclairer (interrupteur, détection, temporisation...)...

Cellule Neuve :

Circulations intérieures horizontales de la boutique avec largeur supérieure ou égale à 1.40m sur le tour périphérique et dans le reste de la cellule. Chacun des aménagements est accessible par un cheminement praticable.

Pas de pente, pas d'obstacles suspendus ou implantés sur le cheminement ou en saillie de plus de 15 cm.

Pas de portes dans l'espace de vente. Les cabines sont pourvues d'un rideau.

Chemинements éclairés même en cas de coupure d'électricité par des lumières d'ambiance (BAES d'ambiance).

6. Circulations intérieures verticales (article 7)

➤ Escaliers (article 7-1)

Indiquer comment sera réalisé le contraste visuel et tactile en haut des escaliers, l'identification des nez de marches, la façon de les rendre non glissants, la hauteur des marches, la profondeur du giron, la largeur entre mains courantes, le type de mains courantes mises en œuvre, leur forme, leur hauteur, leur couleur...

Sans Objet

➤ Ascenseurs (article 7-2)

Indiquer les dimensions intérieures, la largeur de la porte d'accès, les indications liées au mouvement de la cabine, l'annonce des étages desservis, s'il est conforme à la norme NF EN 81-70...

Sans Objet

➤ Elévateurs verticaux (article 7-2)

Indiquer les contraintes amenant à proposer un élévateur plutôt qu'un ascenseur, le type d'élévateur (si possible joindre la documentation technique), les dimensions de la plate-forme, le poids supporté, la hauteur à franchir, si présence d'une gaine fermée ou non...

Sans Objet

Mairie de BRUYÈRE LA CHASSE
14 AVR. 2023
URBANISME FONCIER

7. Tapis roulants, escaliers et plans inclinés mécaniques (article 8)

Indiquer le type d'appareil proposé, le positionnement de la commande d'urgence, par quel moyen est réalisé l'éveil de vigilance en amont et en aval...

Sans Objet

8. Nature et couleur des matériaux de revêtements et qualité acoustique (article 9)

S'ils sont connus, indiquer les matériaux utilisés en revêtement de sol et aux murs ainsi que leur couleur et comment est traitée l'acoustique de l'accueil, et, si l'établissement en dispose, des locaux de restauration et/ou d'attente...

- Les revêtements de sols sont mis en place (résine micro-ciment) dans le but de ne laisser aucun ressaut (ou ressaut < 2cm)
- Les murs seront en BA13 peints, ou murs peints derrière le mobilier selon concept celio
- Au plafond seulement un plafond BA13 suspendu en espace cabine avec plenum visible depuis SDV
- Les revêtements ne créent pas de gêne visuelle ou sonore pour les personnes ayant une gêne sensorielle.

9. Portes, portiques et sas (article 10)

La largeur de passage utile des portes doit être indiquée pour chacune d'elles sur les plans.

Indiquer si des portes coulissantes sont prévues et comment elles sont signalées, si des ferme-portes sont installés sur certaines portes, le système pour les verrouiller (sanitaires, douches...),

1 Porte 2 vantaux de 1.70 m pour entrer dans le magasin donnant sur le parking

1 issue de secours de 1.70m donnant sur le parking.

1 issue de secours à l'arrière du magasin donnant directement sur l'extérieur.

Les sorties (ou issues) sont facilement repérables par des blocs de secours lumineux.

10. Locaux ouverts au public, équipements et dispositifs de commande (article 11)

Indiquer :

- si des salles de réunion sont proposées, quel dispositif à induction magnétique est installé ou mis à disposition du public ?
- des appareils distributeurs ou en libre service sont-ils prévus ?
- quels types d'interrupteurs à usage du public (sanitaire, douches...) sont prévus, par quels moyens ils sont facilement repérables, leur hauteur d'implantation ?...
- si des guichets ou mobiliers permettant de lire, d'écrire ou d'utiliser un clavier sont mis à disposition et le cas échéant leurs dimensions (notamment si un vide en partie inférieure est prévu)...

• Repérage :

Signalétiques en magasin indiquant caisses, cabines, etc... indiqué sur le plan (flèches vertes) facilement repérable.

Toutes les dispositions d'urgences sont facilement repérables et accessibles.

La zone caisse et une des cabines d'essayage sont munies d'un mobilier PMR adapté.

L'information sonore est doublée par l'information visuelle.

• Atteinte et usage :

Seulement les caisses nécessitent d'un système de communication entre le public et le personnel (notamment l'affichage du prix et le TPE) et répondent aux exigences suivantes :

- Ils sont situés à plus de 0,40 m d'un angle rentrant de parois ou de tout autre obstacle à l'approche d'un fauteuil roulant ;
- Ils sont situés à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m ;
- Ils sont repérables et détectables.

Mairie de BRUAY-LA-BUISSIERE

14 AVR. 2023

URBANISME FONCIER

11. Sanitaires (article 12)

Indiquer le nombre de sanitaires ouverts au public et si une séparation hommes/femmes est prévue, le nombre de transferts du fauteuil roulant vers la gauche (TG) et de ceux vers la droite (TD), le type de barres d'appui utilisées et leurs cotes d'implantation, la hauteur de cuvette, le type de lave-mains et de robinetterie prévus, le type de lavabo proposé dans chaque espace commun, le cas échéant les hauteurs d'urinoirs, la présence d'accessoires tels que savons, sèche-mains, patères, miroir...

Types \ Nombre	Total	Adaptés	Transferts à Droite	Transferts à Gauche	Double Transfert
Sanitaires Hommes					
Sanitaires Femmes					
Sanitaires mixtes					

Nb d'urinoirs

Hauteurs

Sans Objet. Pas de sanitaire accessible au public

12. Sorties (article 13)

Indiquer par quels moyens, les sorties, lorsqu'elles sont différentes de l'entrée et correspondant à un usage normal du bâtiment seront repérables de tout point sans confusion avec les sorties de secours.

Sans objet

13. Eclairage (article 14)

Indiquer par quels moyens les valeurs d'éclairage seront respectées, s'il existe de la détection de présence (chevauchement des zones de détection), le délai de temporisation le cas échéant...

L'éclairage est prévu pour respecter les minima suivants (mesure au sol) :

- 200 lux au droit des postes de l'accueil conforme
- 100 lux en tout point des circulations intérieures horizontales conforme
- 150 lux en tout point dans les escaliers conforme

14. Dispositions spécifiques applicables à certains types d'établissements (article 15)

L'établissement dispose-t-il ?

- de locaux accueillant du public assis (cf 16)
 de locaux d'hébergement (cf 17)
 de cabines ou d'espaces à usage individuel (cf 18)
 de caisses de paiement, de dispositifs ou équipements disposés en batterie ou en série (cf 19)
 de téléviseurs ou d'écrans destinés au public (cf 20)

Mairie de BRUN-LA-BUSSIERE
14 AVR. 2023

URBANISME FONCIER

15. Établissements ou installations recevant du public assis (article 16)

Indiquer les prestations proposées, le nombre total de places non adaptées, le nombre de places adaptées...

Prestations proposées : _____

Existe-t-il des tarifications différentes selon la place assise Oui Non

Nombre total de place assises : _____ nombre de places adaptées : _____

Si des gradins sont proposés, indiquer comment seront traités l'éveil de la vigilance, les nez de marches, la première et dernière contremarche.

Sans Objet

16. Établissements disposant de locaux d'hébergement (article 17)

Indiquer le nombre de chambres ou locaux à sommeil non adaptés, le nombre de chambres ou locaux à sommeil adaptés, leur localisation, le traitement de la signalétique, les dimensions des lits mis à disposition, et, si des cabinets de toilettes sont intégrés aux chambres adaptées, leurs dimensions et les caractéristiques des équipements (barres d'appui, siège, patère, siphon de sol...). Préciser si les chambres offrent les mêmes prestations (capacité d'accueil, suite, ...)

Nombre de chambres au total : _____ dont adaptées : _____

Sans Objet

17. Établissements ou installations comportant des cabines ou espaces à usage individuel (article 18)

Indiquer le nombre total de cabines d'essayage, de déshabillage, de douche, de soins... non adaptées et adaptées, les caractéristiques des équipements présents (barres d'appui, siège, patère, siphon de sol...) et leur répartition par sexe si séparées.

Nombre de cabines ou espaces à usage individuel au total : 6 _____ dont adaptées & 1 _____

Cabines avec aire de rotation d'1.50m de diamètre intérieur + siège rabattable à 45 cm du sol et barre d'appui en position debout à 75 cm du sol (voir détails des cabines)

18. Établissements comportant des caisses de paiement, des dispositifs ou des équipements disposés en batterie ou en série (article 19)

Indiquer le nombre total d'équipements en batterie ou en série et le nombre de ceux adaptés, le dispositif proposé pour informer du prix à payer.

3 caisses dont une PMR dotée d'un TPE accessible et d'un affichage du prix à hauteur visuel d'une personne en fauteuil. Cette caisse sera facilement repérable par l'affiche PMR. (cf plan de détail des caisses)

19. Téléviseurs dans les lieux publics collectifs ou privatifs (article 20)

Dans les lieux publics collectifs, indiquer si l'activation du sous-titrage en français est effective.

Dans les lieux privatifs, indiquer si une notice simplifiée permettant d'activer le sous-titrage et l'audiodescription est mise à disposition.

Sans Objet

Mairie de BRUAY-LA-BUSSERIE

14 AVR. 2020

URBANISME FONCIER

20. Registre public d'accessibilité

Indiquer sous quelle forme le registre d'accessibilité sera disponible dans l'établissement : format papier, numérique, internet (indiquer l'adresse internet de consultation) ?

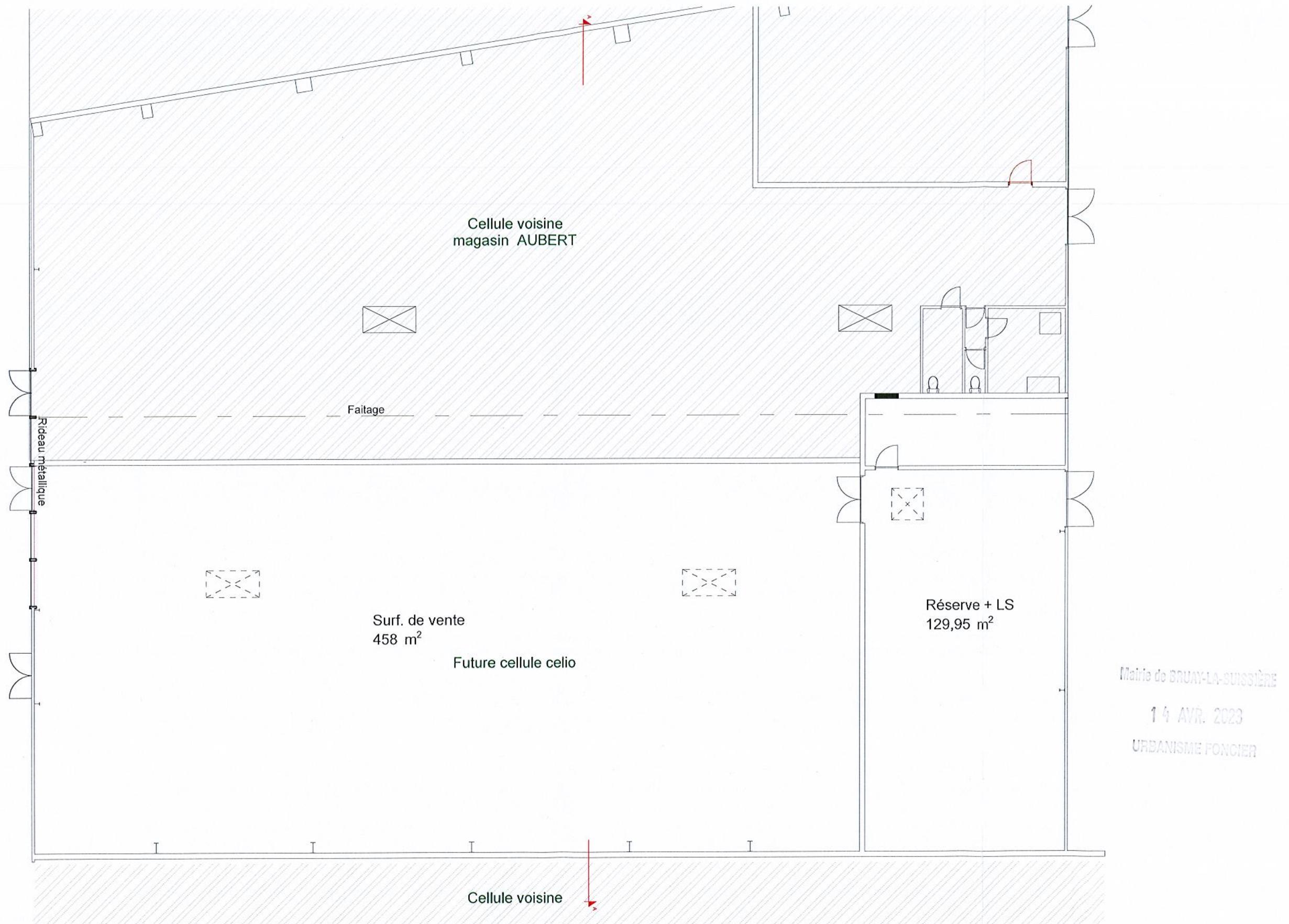
Préciser les actions de formations prévues pour le personnel pour l'accueil des personnes handicapées.

Registre d'accessibilité en format papier disponible dans les locaux sociaux.

Date et signature du demandeur,
07/04/2023


SOFRADAM
335 RUE ETIENNE LENOIR - 34130 MAUGUIO
TEL. : +33(0)4 67 45 22 09
SIREN 403 527 708

Plan existant repris sur l'AT de AUBERT lors de la division de cellule



SOFRADAM //

335, Rue Étienne Lenoir - 34130 MAUGUIO
Tel: +33 (0)4 67 45 79 73 www.sofradam.fr

0 1 2 3 4 5 10 m

ÉCHELLE : 1: 150	Date de création : 04/04/2023	Date : 06/04/2023
DESSINATEUR : TP	Format : A3	Phase d'étude : DAT

CELIO*

Parc de la porte Nord
Rd 288 ZC CORA
62700 BRUAY-LA-BUSSIÈRE

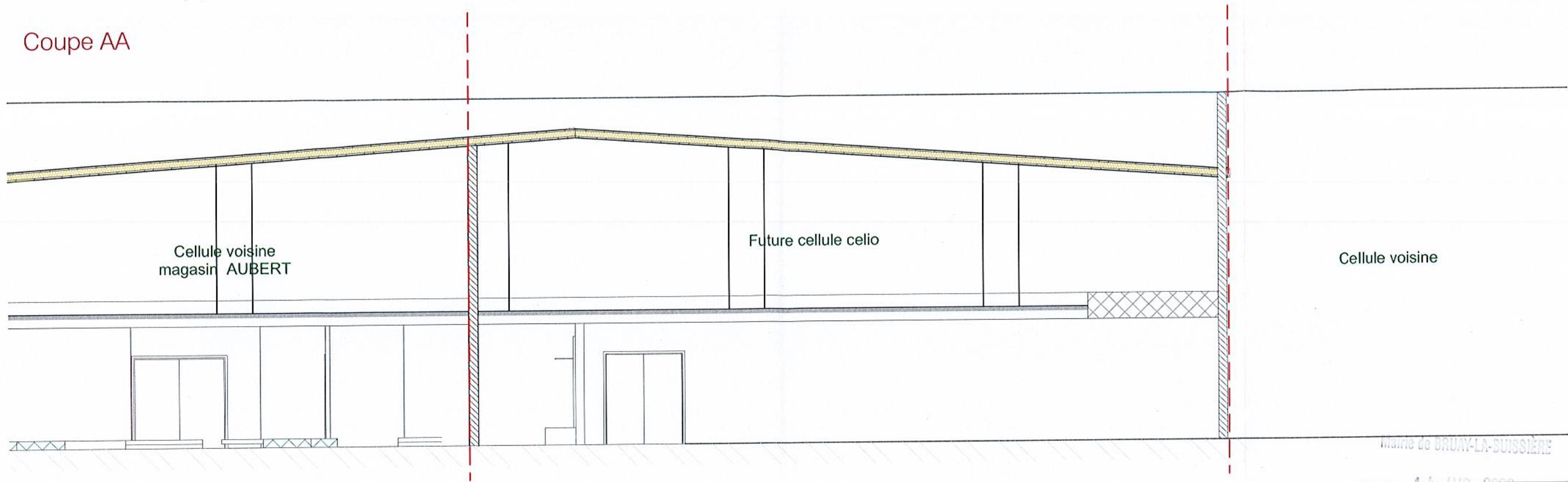
Plan existant

celio
be normal.*

Ce plan est protégé par copyright. Toute reproduction (intégrale ou partielle), modification électronique, ou distribution de n'importe quelle façon (impression, photocopie, ou par n'importe quel autre procédé) de ce dessin faite sans le consentement préalable et écrit de la société SOFRADAM // est strictement interdite.

Plan existant en rapport avec l'AT et DP déposé par AUBERT pour la division de cellule

Coupe AA



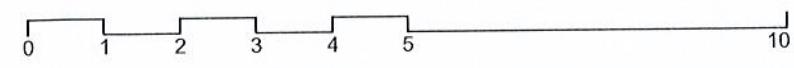
Elevation de la façade



SOFRADAM //

335, Rue Étienne Lenoir - 34130 MAUGUIO

Tel: +33 (0)4 67 45 79 73 www.sofradam.fr



ÉCHELLE : 1: 100 Date de création : 04/04/2023 Date : 06/04/2023

DESSINATEUR : TP Format : A3 Phase d'étude : DAT

CELIO*

Parc de la porte Nord
Rd 288 ZC CORA
62700 BRUAY-LA-BUSSIÈRE

Plan existant : coupe et façade

celio
be normal.*

Ce plan est protégé par copyright. Toute reproduction (intégrale ou partielle), modification électronique, ou distribution de n'importe quelle façon (impression, photocopie, ou par n'importe quel autre procédé) de ce dessin faite sans le consentement préalable et écrit de la société SOFRADAM // est strictement interdite.

Dans espace de vente : (pas de faux plafond, plenum visible depuis l'espace de vente)
Ossature primaire en acier galvanisé type MUPRO et Chemins de cables type
CABLOFIL I=150mm
Ht. : 370 cm

Dalles PVC 50x50cm au sol dans l'ensemble back-office et Espace de vente:

Faux plafond dans locaux sociaux en dalle
60x60cm M0 ou M1 sur ossature métallique
avec éclairage dalle led
Ht : 2.50m

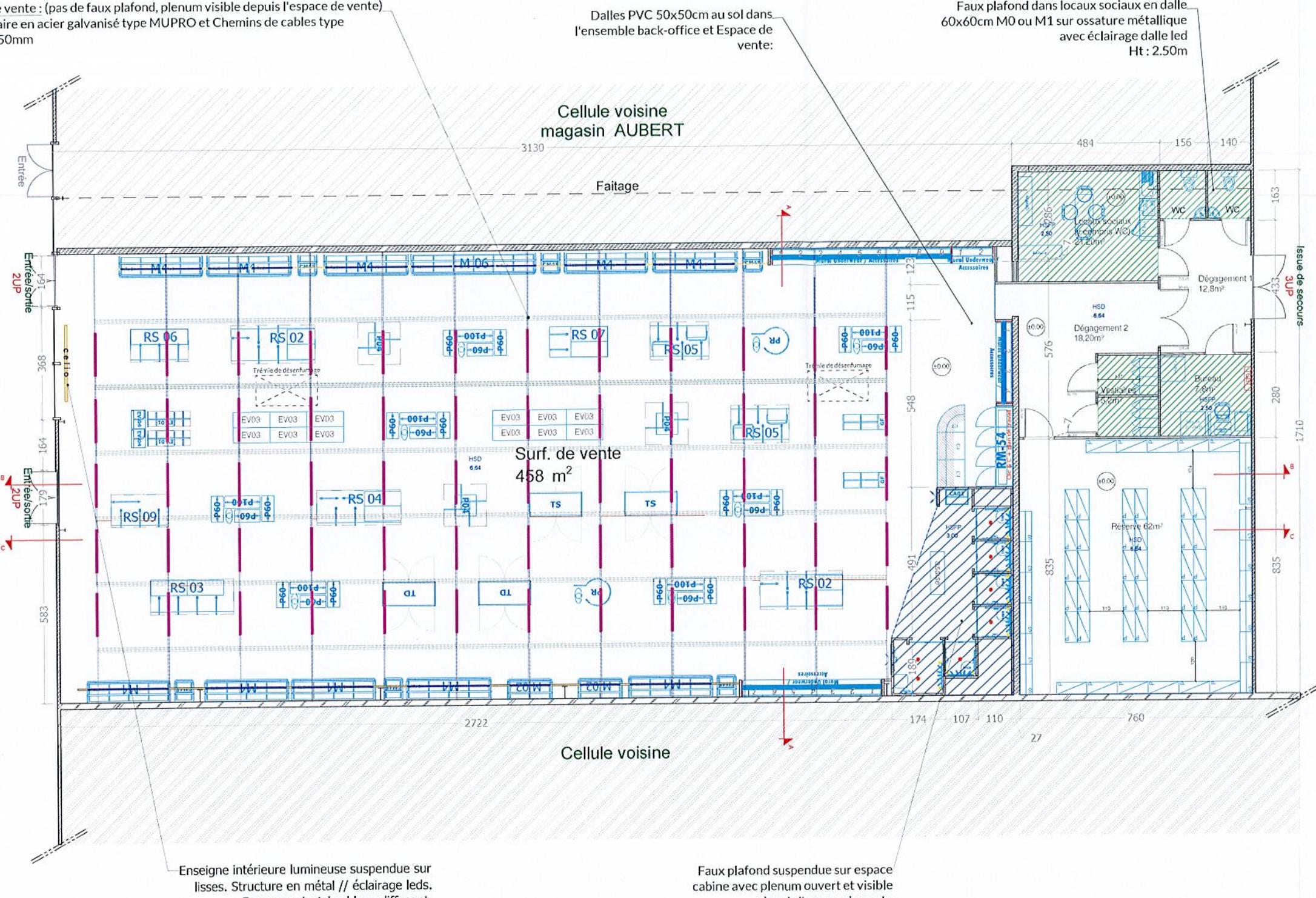


TABLEAU DE SURFACES RDC (nette en m ²)	
- SURFACE DE VENTE	458
dont SURFACE ZONE CABINES	19.20
- SURFACE DEGAGEMENT 1	12.80
- SURFACE DEGAGEMENT 2	18.20
- SURFACE LOCAUX SOCIAUX +WC	21.20
- SURFACE BUREAU	7.80
- SURFACE VESTIAIRES	5.20
- SURFACE RESERVE	62
- SURFACE DIVERS (caissons technique, emprise cloisons ...)	5.40
- SURFACE TOTALE RDC	590

Mairie de BRUAY-LA-BUSSIÈRE

14 AVR. 2023

URBANISME FONCIER

Eclairage

- Tube Led, éclairage suspendu au rail mupro
à Ht. : 370 cm. Longueur : 1438 mm, 2250 lumen
 - Spot gris, fixé au rail à Ht. : 370 cm - 3300 lumen // 16°
(en attente d'implantation)
 - Spot blanc, encastré dans le faux-plafond des cabines
- 2000 lumen // 42° à Ht. : 280 cm
 - Chemin de câble, à Ht. : 360 cm
 - Rail triphasé, à Ht. : 360 cm
 - Rail - axe horizontal, "Mupro" à Ht. : 370 cm

Faux-plafond

- | | |
|--|---|
| | Faux plafond avec plenum ouvert sur espace de vente.
Surface nette : 23 m ²
A peindre en Beige Brèche CH1 097 |
| | Dans locaux sociaux : Faux plafond dalle 60x60cm
M0 ou M1 sur ossature métallique
Ht = 250cm // Surface net : 27 m ² |

is de faux plafond dans espace de vente, Espace technique et
ensoleillé et peint en beige brûlé CH1 0977

SOFRADAM //

335 Rue Étienne Lenoir - 34130 MAUGUIO

Tel: +33 (0)4 67 45 79 73 www.sofradam.fr

2 4 2 2 4 5 10 m

ÉCHELLE : 1:150	Date de création : 04/04/2023	Date : 05/04/2023
DESSINATEUR : TP	Format : A3	Phase d'étude : DAT

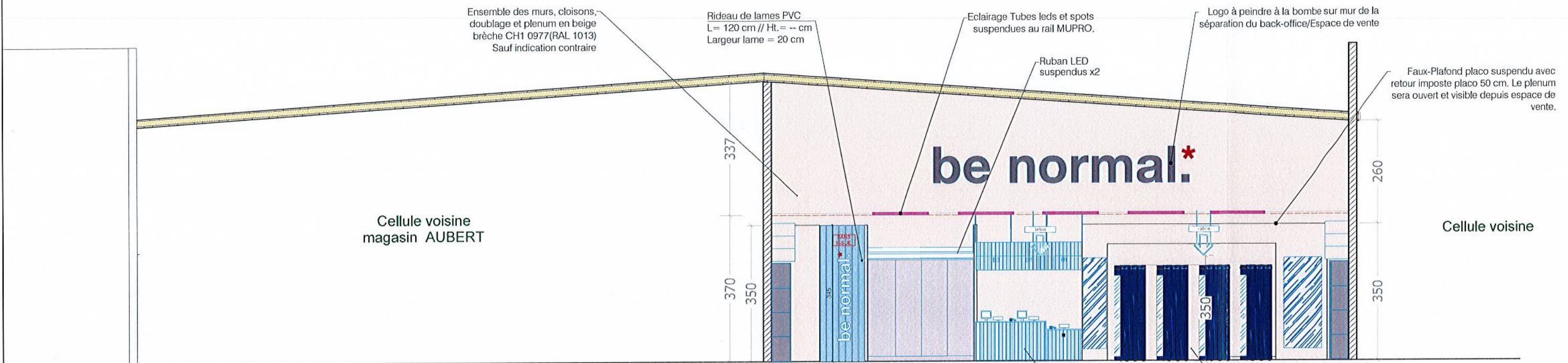
CELIO*

Parc de la porte Nord
Rd 288 ZC CORA
62700 BRUAY-LA-BUISSIERE

Plan d'aménagement du projet

celio
be normal.*

Coupe AA



Marne de BRUAY-LA-BUISSIERE

14 AVR. 2023

URBANISME FONCIER

SOFRADAM //

335, Rue Étienne Lenoir - 34130 MAUGUIO
Tel: +33 (0)4 67 45 79 73 www.sofradam.fr

0 1 2 3 4 5 10 m

ÉCHELLE : 1:100	Date de création : 04/04/2023	Date : 06/04/2023
DESSINATEUR : TP	Format : A3	Phase d'étude : DAT

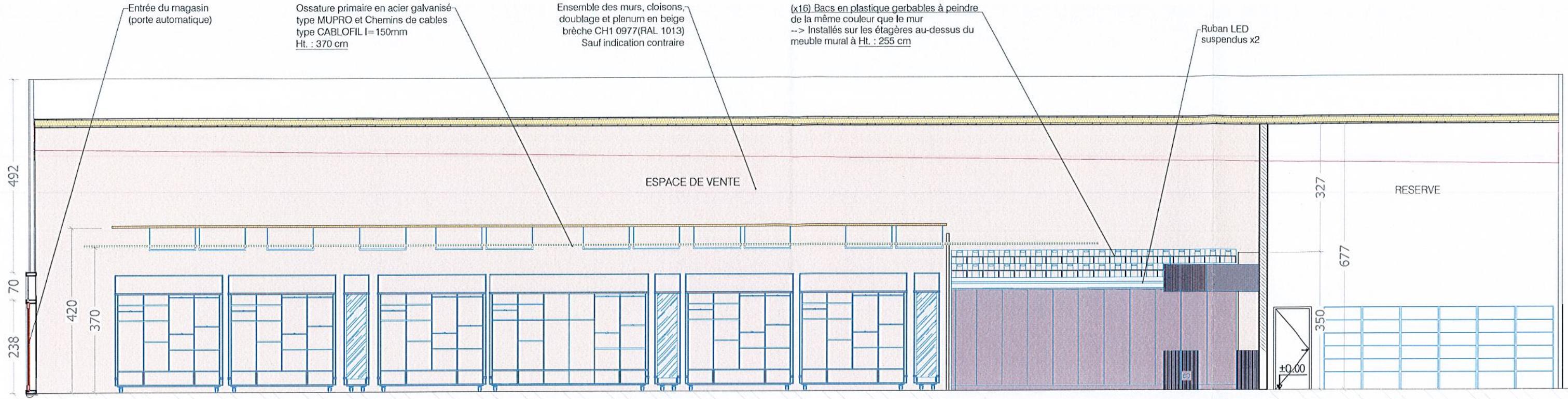
CELIO*

Parc de la porte Nord
Rd 288 ZC CORA
62700 BRUAY-LA-BUISSIERE

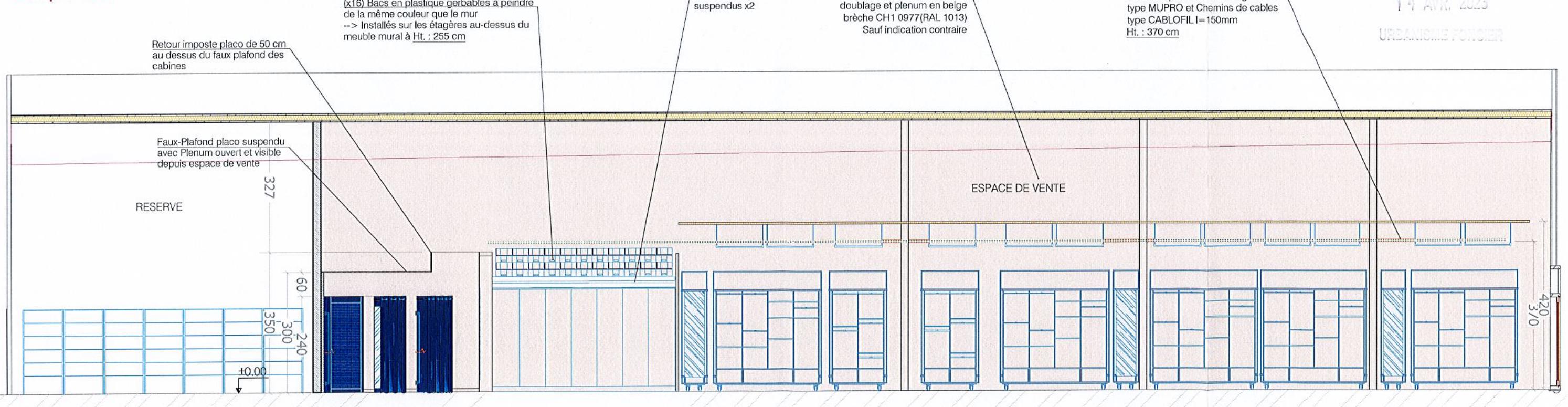
Coupe transversale CC

celio
be normal.*

Coupe BB



Coupe CC



Mairie de BRUAY-LA-BUISSIERE

14 AVR. 2023

URBANISME FONCIER

SOFRADAM //

335, Rue Étienne Lenoir - 34130 MAUGUIO
Tel: +33 (0)4 67 45 79 73 www.sofradam.fr

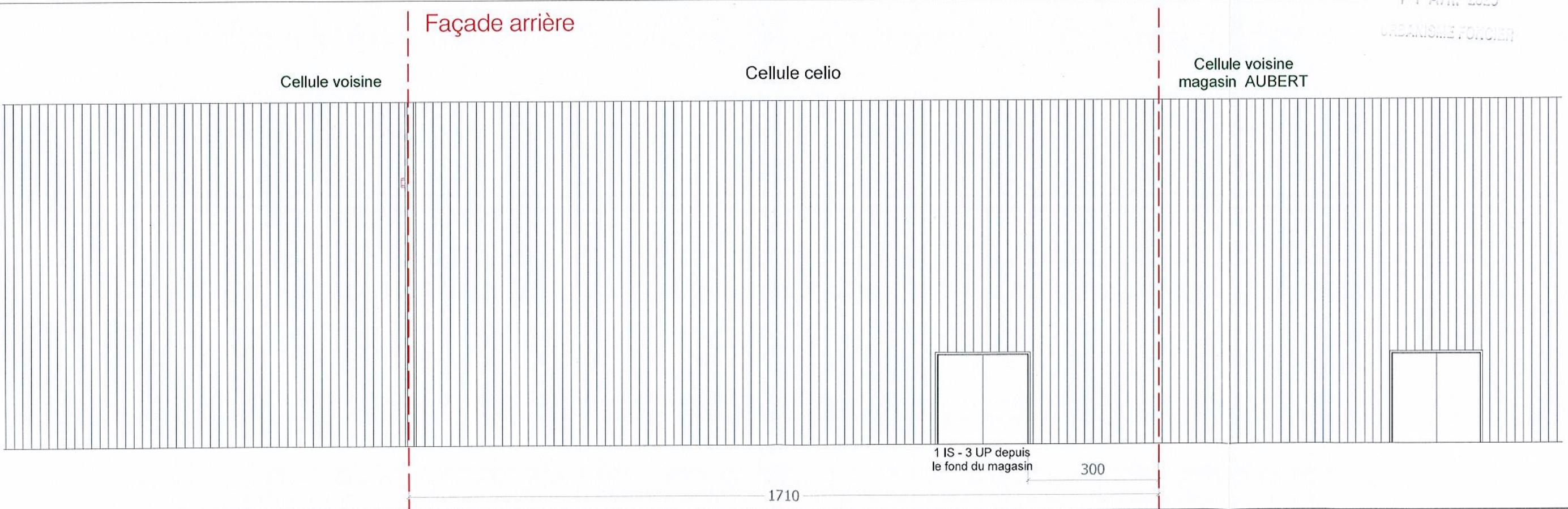
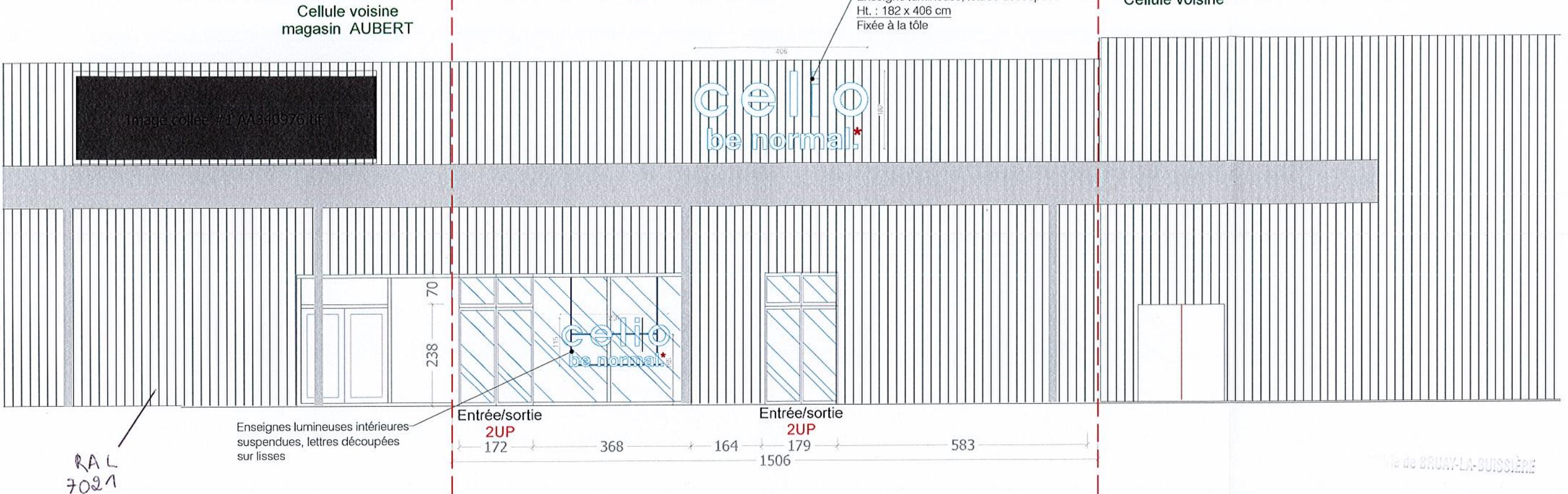
0	1	2	3	4	5	10 m
ÉCHELLE :	1:100	Date de création : 04/04/2023	Date : 05/04/2023			
DESSINATEUR : TP		Format : A3	Phase d'étude : DAT			

CELIO*

Parc de la porte Nord
Rd 288 ZC CORA
62700 BRUAY-LA-BUISSIERE

Coupes longitudinales BB / CC

celio
be normal.*



SOFRADAM //

335, Rue Étienne Lenoir - 34130 MAUGUIO
Tel: +33 (0)4 67 45 79 73 www.sofradam.fr

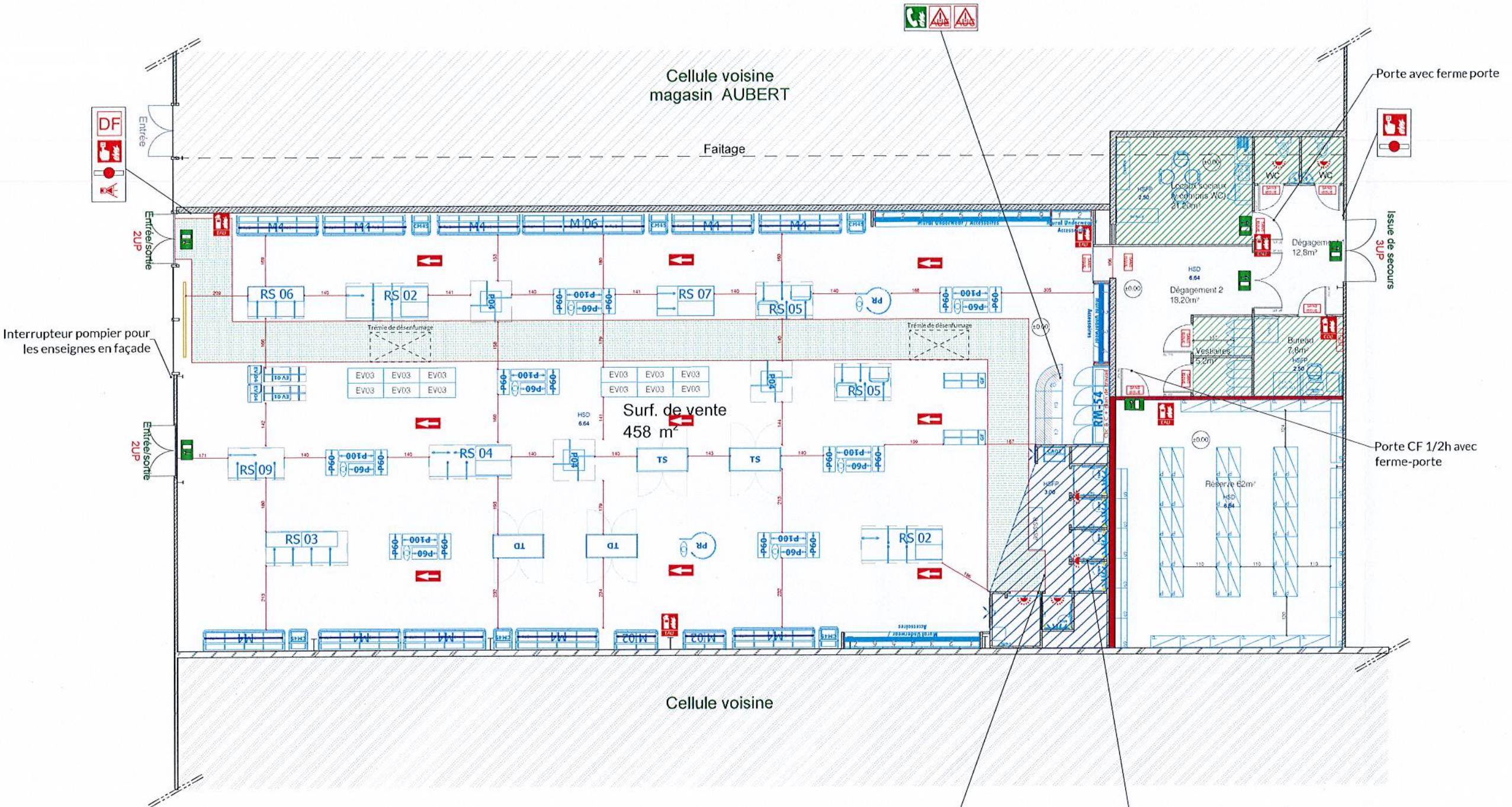
ÉCHELLE : 1:100 Date de création : 04/04/2023 Date : 05/04/2023
DESSINATEUR : TP Format : A3 Phase d'étude : DAT

CELIO*
Parc de la porte Nord
Rd 288 ZC CORA
62700 BRUAY-LA-BUSSIÈRE

Elévation des 2 façades

celio
be normal.*

Ce plan est protégé par copyright. Toute reproduction (intégrale ou partielle), modification électronique, ou distribution de n'importe quelle façon (impression, photocopie, ou par n'importe quel autre procédé) de ce dessin faite sans le consentement préalable et écrit de la société SOFRADAM // est strictement interdite.

**Légende sécurité**

	PLAN D'ÉVACUATION
	EXTINCTEUR 2 kg CO ₂
	EXTINCTEUR 6 l à H ₂ O
	CIRCULATION D'ÉVACUATION
	SYSTÈME D'ALARME DE TYPE 4
	SORTIE DE SECOURS
	DÉCLENCHEMENT MANUEL
	ARRÊT D'URGENCE ÉLECTRICITÉ
	ARRÊT D'URGENCE CVC
	FLASH LUMINEUX
	INDICATION SANS ISSUE
	COMMANDÉ DÉSENFUMAGE
	TELEPHONE URBAIN
	Circulation continue de 2UP reliant l'entrée, la zone cabine et la zone caisse

Cloisonnement

	Cloison CF 1H toute hauteur
	Cloison CF 1/2H toute hauteur
	Cloison standard

Faux-plafond

Faux plafond avec plenum ouvert sur espace de vente. Surface nette : 23 m ²
A peindre en Beige Brèche CH1 097
Dans locaux sociaux : Faux plafond dalle 60x60cm M0 ou M1 sur ossature métallique Ht. = 250cm
Pas de faux plafond dans espace de vente, Espace technique et plenum ouvert et peint en beige brèche CH1 0977

SOFRADAM //

335, Rue Étienne Lenoir - 34130 MAUGUIO
Tel: +33 (0)4 67 45 79 73 www.sofradam.fr

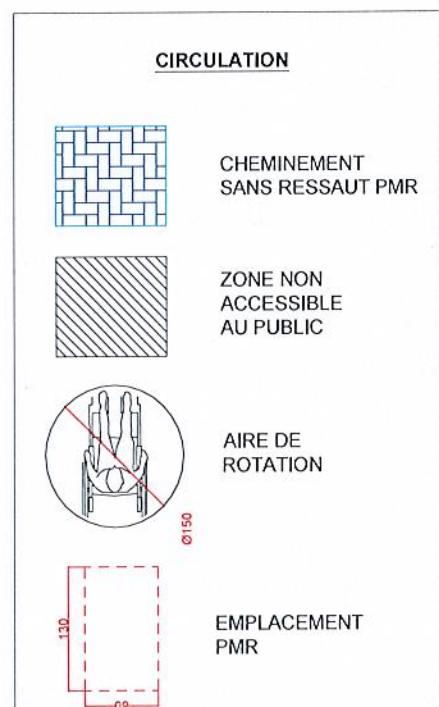
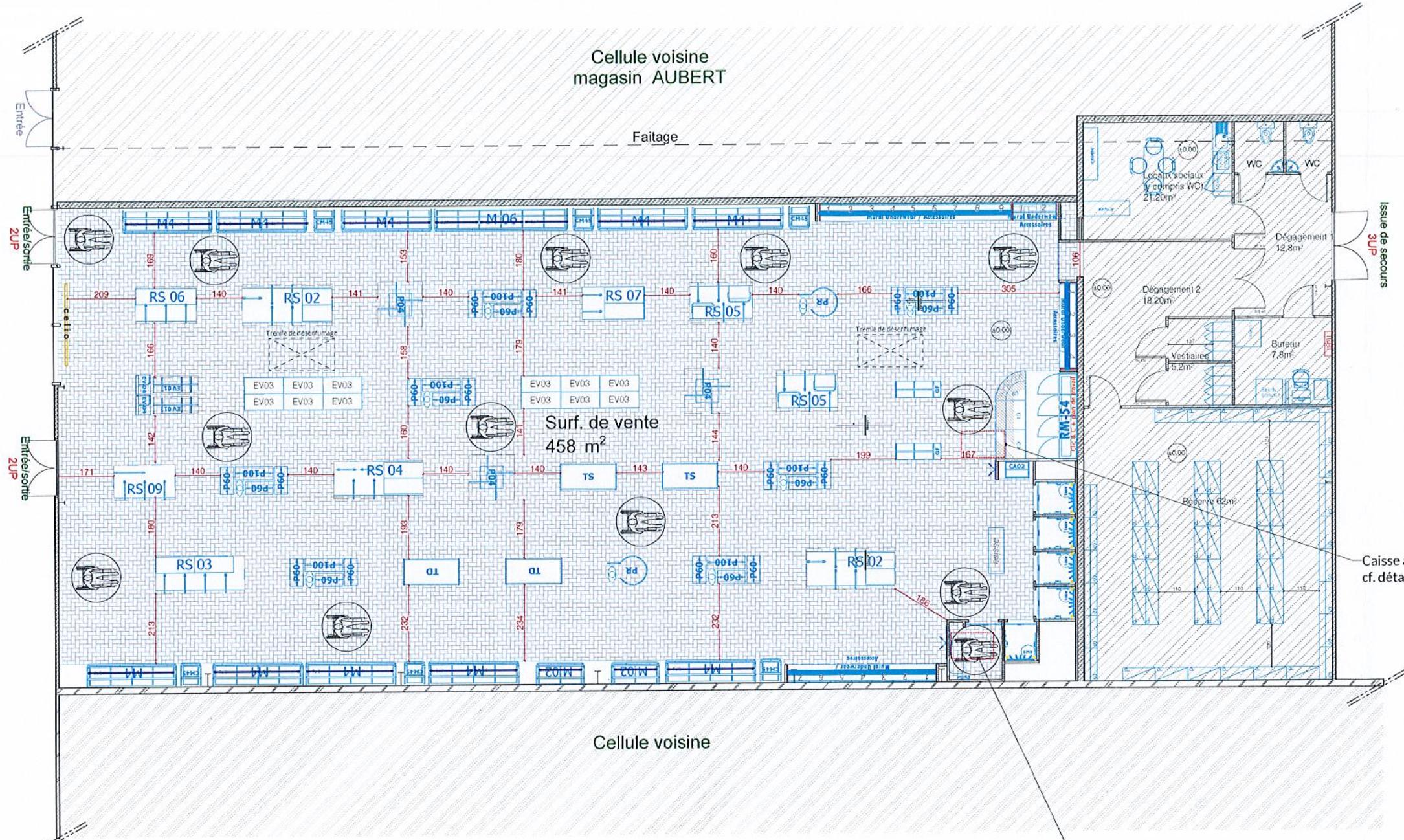
0 1 2 3 4 5 10 m
ÉCHELLE : 1:150 Date de création : 03/04/2023 Date : 03/04/2023
DESSINATEUR : TP Format : A3 Phase d'étude : DAT

CELIO*

Parc de la porte Nord
Rd 288 ZC CORA
62700 BRUAY-LA-BUSSIÈRE

Plan de sécurité incendie

celio
be normal.*



SOFRADAM //

335, Rue Étienne Lenoir - 34130 MAUGUIO
Tel: +33 (0)4 67 45 79 73 www.sofradam.fr

0 1 2 3 4 5 10 m

ÉCHELLE : 1:150 Date de création : 04/04/2023 Date : 04/04/2023
DESSINATEUR : TP Format : A3 Phase d'étude : DAT

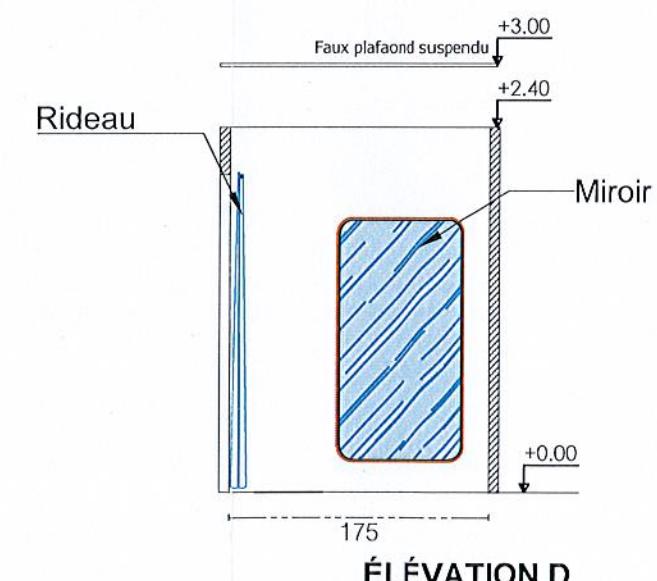
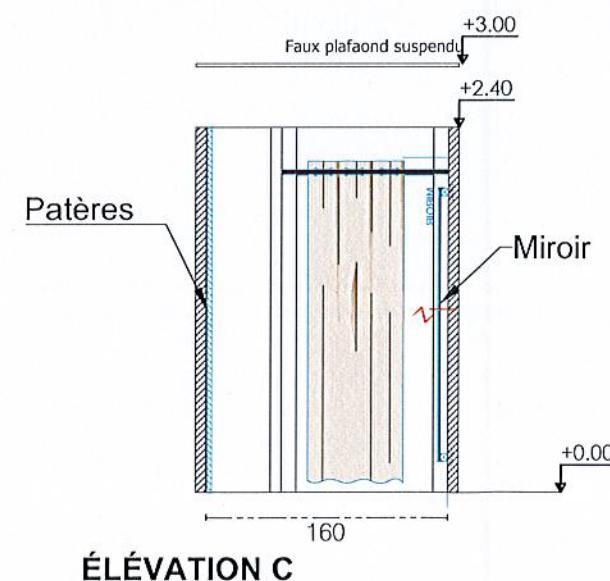
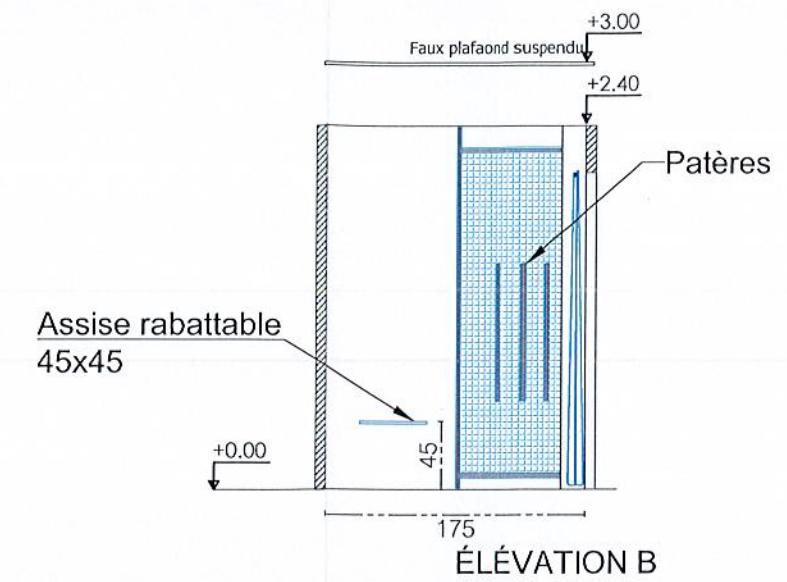
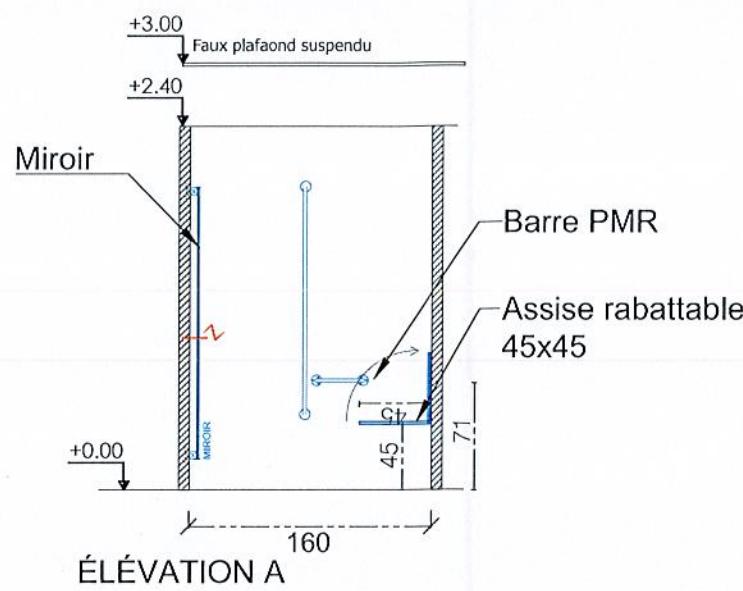
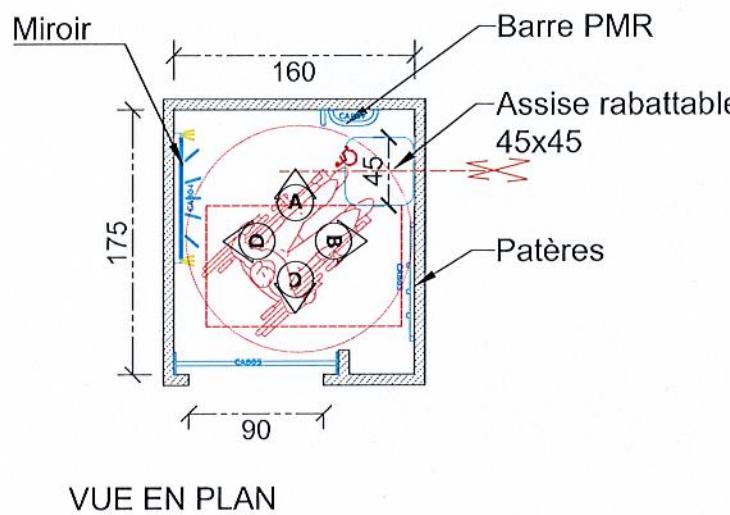
CELIO*

Parc de la porte Nord
Rd 288 ZC CORA
62700 BRUAY-LA-BUISSIERE

Plan d'accessibilité PMR

celio
be normal.*

CABINES PMR



SOFRADAM //

335, Rue Étienne Lenoir - 34130 MAUGUIO
Tel: +33 (0)4 67 45 79 73 www.sofradam.fr

0 1 2 3 4 5 10 m

ÉCHELLE : 1:50	Date de création : 04/04/2023	Date : 04/04/2023
DESSINATEUR : TP	Format : A3	Phase d'étude : DAT

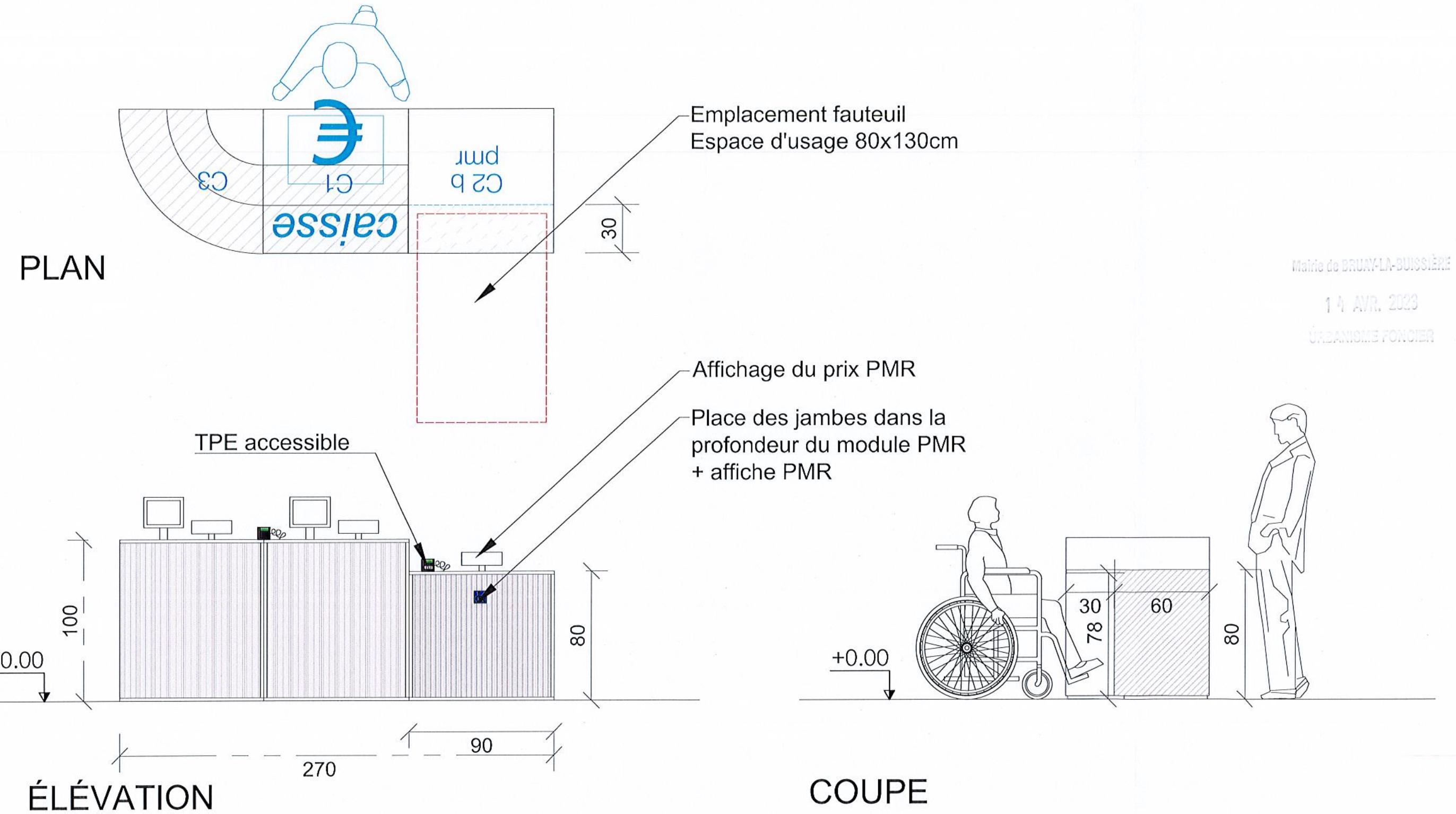
CELIO*

Parc de la porte Nord
Rd 288 ZC CORA
62700 BRUAY-LA-BUSSIÈRE

Détails des cabines pour PMR

celio
be normal.*

CAISSES "Guitoune"



SOFRADAM //

335, Rue Étienne Lenoir - 34130 MAUGUIO
Tel: +33 (0)4 67 45 79 73 www.sofradam.fr

0	1	2	3	4	5	10 m
ÉCHELLE :	1:25	Date de création : 04/04/2023	Date : 04/04/2023			
DESSINATEUR : TP		Format : A3	Phase d'étude : DAT			

CELIO*

Parc de la porte Nord
Rd 288 ZC CORA
62700 BRUAY-LA-BUISSIERE

Détails des caisses accessible

celio
be normal.*